

# LA POLOGNE

**POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, LITTÉRAIRE & ARTISTIQUE**

---

## SOMMAIRE

	Pages
Le banquet de l'Association France-Pologne en l'honneur de S. Exc. M. Alfred de Chlapowski, Ambassadeur de Pologne.....	161
La vie politique (A. F.).....	178
La vie économique (A. MERLOT).....	183
La représentation de la Pologne à la Chambre de Commerce Internationale (ST. KOÇOT).....	197
La vie intellectuelle (PAUL KLECZKOWSKI).....	200
Livres et périodiques (HENRI DE MONTFORT).....	203
Informations diverses.....	207

PARIS

ASSOCIATION FRANCE-POLONGNE

5, RUE GODOT-DE-MAUROY

# LA POLOGNE

## POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

---

Bulletin d'Études et d'Informations  
publié par l'Association France-Pologne

---

Organe de la Chambre de Commerce Franco-Polonaise de Paris

---

PARAIT LE 1<sup>er</sup> ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

---

**Bureaux :** 5, rue Godot-de-Mauroy, PARIS (9<sup>e</sup>)

Téléphone Louvre 11-86

---

Prière d'adresser la correspondance au Directeur

---

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus

---

### PRIX DE L'ABONNEMENT

FRANCE ET POLOGNE : Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. — Trois mois, 5 fr.  
L'ETRANGER Un an, 25 francs.

(Prière d'adresser mandats, chèques, etc.,

à M. A. MERLOT, directeur de la Pologne, 5, rue Godot-de-Mauroy, Paris 9<sup>e</sup>)

---

Le service du Bulletin est effectué gratuitement  
aux Membres de l'Association France-Pologne  
et de la Chambre de Commerce Franco-Polonaise de Paris

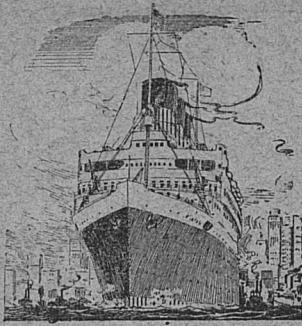
---

Prix du numéro : 1 fr. 25

---

La Pologne politique, économique, littéraire et artistique insérera, au tarif de 2 francs la ligne, les offres et demandes d'emploi ou de services Industriels, commerciaux et agricoles et de marchandises, sous réserve de son droit de refuser l'insertion demandée

La publicité est reçue aux bureaux de la Pologne politique, économique, littéraire et artistique.



# COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

R. C. Seine 64-488

Service

## LE HAVRE - GDYNIA

Départs fréquents par le Paquebot "*POLOGNE*"

Pour tous renseignements, s'adresser à la Compagnie Générale  
Transatlantique

à Paris, 6, rue Auber

à Varsovie, 27, Krolewska

---

---

## BANQUE FRANCO-POLONAISE

R. C. 182.068

Société Anonyme au Capital de 20 MILLIONS de francs

Adresse télégraphique :

BAFRAPOLAB-PARIS

SIÈGE SOCIAL :

41, Avenue de l'Opéra

Tél. : { CENTRAL 08-99  
LOUVRE 62-55

Succursales et Agences : { VARSOVIE 4 Czackiego  
KATOWICE 9 Dyrekcynd  
DANZIG 127 Hundegasse

La *BANQUE FRANCO-POLONAISE*, constituée en 1920 avec le concours des principaux Etablissements de Crédit, notamment la Banque de Paris et des Pays-Bas, la Société Générale, la Banque de l'Union Parisienne, la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial....., s'occupe de toutes les opérations de Banque en France et à l'Etranger.

Elle est particulièrement organisée pour traiter avec la Pologne et la Ville Libre de Dantzic les affaires de change, de marchandises, d'escompte, et effectuer tous paiements, encaissements, transferts de fonds, opérations de bourse, etc...

---

# Comptoir National d'Escompte de Paris

Société Anonyme

au Capital de **250 millions** de francs entièrement versés

*Siège Social* : à PARIS, 14, rue Bergère

*Succursale* : 2, place de l'Opéra, à PARIS

## AGENCES :

44 Bureaux de quartier dans Paris. — 15 Bureaux de banlieue. — 217 Agences et Bureaux en province. — 11 Agences dans les Colonies et Pays de Protectorat. — 13 Agences à l'Étranger.

## OPÉRATIONS DU COMPTOIR

Escompte de papier commercial et warrants. — Recouvrements sur la France et l'Étranger. — Dépôts à vue. — Compte de Chèques avec intérêts. — Avances sur titres et sur marchandises. — Virements. — Délivrance de Chèques et envois de Fonds. — Ordres de Bourse. — Valeurs de placement. — Lettres de Crédit circulaires et Mandats de voyage payables dans le monde entier.

Bons à échéance fixe. — Ouverture de Crédits en comptes courants et Crédits documentaires. — Garde de titres à Paris, en France et à l'Étranger. — Paiement de coupons de toute nature. — Garantie contre les risques de remboursement au pair. — Souscriptions à toutes les émissions publiques. — Achat et vente de monnaies étrangères.

## LOCATION DE COFFRES-FORTS

Le Comptoir met à la disposition du public pour la garde des valeurs, papiers, bijoux, etc., des coffres-forts entiers et des compartiments de coffres-forts, au Siège social, à la Succursale, 2, place de l'Opéra ; à l'Agence A, 147, boulevard Saint-Germain, à l'Agence N, 35, avenue Mac-Mahon, à l'Agence T, 1, avenue de Villiers, à l'Agence U, 49, avenue des Champs-Élysées, à l'Agence AT, 12, boulevard Raspail, et dans les principales Agences de France.

---

VIENT DE PARAÎTRE

ÉDOUARD GANCHE

---

DANS LE SOUVENIR  
DE  
FRÉDÉRIC CHOPIN

---

*Le génie de Frédéric Chopin et la Pologne. — Les œuvres héroïques et nationales. — Le square d'Orléans. — La dernière élève de Chopin. — Le 26<sup>e</sup> prélude. — Jane Stirling et sa correspondance. — Frédéric Chopin à Nohant. — Comment Chopin est aimé. — Au tombeau de Chopin. — L'invention harmonique de Chopin et sa technique du piano. — Les manuscrits et les œuvres posthumes.*

---

ILLUSTRATIONS ET DOCUMENTS INÉDITS

---

Un volume in-octavo écu. Édition du "Mercure de France". Prix. 15 francs.

*Il a été tiré :*

220 exemplaires sur papier vergé pur fil Lafuma, à 30 francs.

# BANQUE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE A VARSOVIE

Société Anonyme fondée en 1909

*Siège Social : 8, rue Traugutta, Varsovie*

**SUCCURSALE DE PARIS : 36, rue de Châteaudun**

Tél. Trudaine 42-48 - 56-49 - 66-78 - Inter 112. Adr. télégr. : **Bankvarab-Paris**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION.** — *Président* : M. Stefan Przanowski, ancien Ministre du Commerce et de l'Industrie. — *Vice-Présidents* : MM. Michel Karski, Président de la Société d'Assurances "Omnium"; Edmond Porgès, ancien Banquier à Paris. — *Membres du Conseil* : MM. Casimir Ambrozewicz, membre du Conseil d'Administration de l'Union des Industriels Métallurgistes; Witold Czamański, Directeur Général de British and North European Bank Ltd, à Londres; Baron Stanislas Dangel, Industriel; T. Filochowski, Président du Tribunal de Lomza; René Frachon, Administrateur de la Société Commerciale de l'Ouest Africain, Administrateur de la Banque Privée, Lyon-Marseille; Edouard Geisler, Président de la Compagnie d'Assurances "La Vistule"; V. Hauzeur, Négociant; J. Jeziorański, Président du Conseil d'Administration de la Société Polonaise d'Electricité; Vicomte de Jonghe, Industriel à Paris; Stanislas Kwinto, Administrateur de la Société des Sucreries "Mizocz"; Prof. Stanislas Okolski, Directeur de la Société des Industriels de Pologne; Comte Roger Raczyński, propriétaire-foncier; Prince J. Radziwill, Président du Conseil d'Administration de la Société "Nitrat"; Comte Witold Sagajło, Administrateur Délégué de la "Société Varsoviennne de Charbonnages"; Baron M. Passerat de Silans, Industriel à Paris; François Wolffin, Administrateur-Délégué de la Société des Etablissements chimiques "Grodzisk", ancien Juge au Tribunal de Commerce.

**DIRECTION GÉNÉRALE.** — *Président et Directeur Général* : M. Stéphane Benzef. — *Vice-Président* : M. Félix Dziechciński. — *Membres* : MM. Sigismund Swięcicki, Wacław Wańkiewicz et Stanislas Kwinto, Délégué du Conseil. — *Directeur Général-Adjoint* : T. Urbański. — *Directeurs* : MM. Victor Bereszko, W. Słowikowski, W. Michalski, S. Pawłowski.

**DIRECTION A PARIS.** — MM. Edmond Porgès, *Membre du Conseil*; S. Bornstein, *Directeur*.

**SUCCURSALES EN POLOGNE.** — Varsovie (9), Aleksandrów, Augustów, Baranowicze, Będzin, Biała Podlaska, Białystok, Bielskpodlaski, Bielsko (Silésie), Brodnica, Brześć-s/Bug, Brzeziny, Bydgoszcz, Chełm, Chełmno, Chełmża, Chojnice, Chrzanów, Czersk, Częstochowa, Dąbrowa, Drohobycz, Duńno, Działdów, Garwolin, Grajewo, Grodno, Horodzieja, Kalisz, Kałuszyn, Katowice, Kielce, Kobryń, Końskie, Korzec, Kowel, Kraków (Cracovie), Królewska-Huta (Silésie), Krzemieniec, Kutno, Leszno, Lida, Lubartów, Lublin, Lwów (Leopol), Łódz, Łomża, Łuck, Łuków, Łuhinieć, Międzyrzecz, Nałęczów, Ojców, Olkusz, Ostrów, Ostrółęka, Ostrów-Lomz., Ostrów-Pozn., Ostrowiec, Parczew, Pińsk, Płock, Podwoleczyska, Poznań, Puławy, Pułtusk, Radom, Radomsk, Radzyń, Równe, Sarny, Siedlce, Siemiatycze, Skarżysko, Słonim, Sokolów, Sokółka, Sosnowice Stanisławów, Stołpce, Suwałki, Tomaszów, Maz., Toruń, Ustroń (Silésie), Węgrów, Wilno, Wioclawek, Włodawa, Włodzimierz, Wołkowysk, Zamość, Zawiercie, Zdobunów, Zduńska Wola, Zelechów, Zgierz, Żółkiew, Żuromin, Zychlin, Zyrardów.

Succursale à Dantzig (Gdańsk), 18, Reitbahn.

Succursales à l'Étranger : Londres, 31-33, Bishopsgate E. C. 2. — Bruxelles, 30, Marché aux Poulets — Anvers, 13, rue Quellin. — Rotterdam, 103, Coolsingel.

## PRINCIPALES OPÉRATIONS

Ouverture de comptes de dépôts et comptes courants. Avances sur titres et marchandises. Crédits documentaires. Lettres de crédit. Délivrance de chèques sur la France et l'Étranger et spécialement sur la Pologne. Encaissement d'effets aux conditions les plus réduites. Paiement de coupons français et étrangers. Exécution de tous les ordres de Bourse en France et à l'Étranger et spécialement à la Bourse de Varsovie. Réception et transmission des souscriptions. Renseignements commerciaux et financiers.

La Banque bonifie actuellement les taux d'intérêts suivants

Dépôts à vue . . . . .	4 0/0
— 3 mois . . . . .	4 1/2 0/0
— 6 mois . . . . .	5 0/0

La Banque se charge de toutes les opérations de banque destinées à faciliter les relations commerciales entre la France et la Pologne

R. C. Seine 158.611

**LE BANQUET**  
**DE L'ASSOCIATION FRANCE-POLOGNE**  
**EN L'HONNEUR**  
**S. EXC. M. ALFRED DE CHLAPOWSKI**  
**AMBASSADEUR DE POLOGNE EN FRANCE**

Le banquet que l'Association France-Pologne avait organisé le 14 février 1925, en l'honneur de S. Exc. M. Alfred de Chlapowski, Ambassadeur de Pologne en France, et de Mme de Chlapowska, a obtenu un grand succès : près de 250 personnes assistaient à cette belle manifestation, qui avait lieu dans les salons de l'Union Interalliée, décorés de drapeaux et de fleurs aux couleurs françaises et polonaises.

Au cours du dîner, la musique du 31<sup>e</sup> régiment d'infanterie joua notamment les airs et les marches des armées françaises depuis la Révolution jusqu'à nos jours.

Le menu était encadré de motifs artistiques, dessinés par M. Albert Uriet, et qui provoquèrent l'admiration des convives; l'éminent artiste avait représenté une Polonaise de Posnanie et une Française d'Alsace auprès du bouleau et du sapin de leur pays natal; en haut, à gauche, la façade du château de Bonikowo, propriété de S. Exc. M. Alfred de Chlapowski; à droite, une vue de l'Hôtel de Ville de Poznan.

La cérémonie était présidée par M. Louis Loucheur, député, ancien ministre, qui était assisté de M. J. Noulens, ambassadeur de France, ancien ministre, président de l'Association France-Pologne et de la Chambre de Commerce franco-polonaise de Paris.

Parmi les personnes présentes, nous avons noté :

M. S. Arbelot, rédacteur au *Figaro*; Mme et le général Archinard, ancien chef de la Mission militaire franco-polonaise en France; M. J. d'Arcy Morell, rédacteur au *Times*; Mme et M. Au, directeur de la Banque de l'Union des Sociétés Coopératives;

Docteur Babinski; M. Henri Babinski; Mme et M. Barrett-Brandrett, rédacteur au *Times*; M. Bassée, rédacteur à l'*Agence Havas*; Mme et le docteur Bellencontre; vicomtesse Benoist d'Azy; Mme et M. Henry Bérenger, sénateur; docteur Bergeret; M. Aimé Berthod, député; M. Pierre Bertrand, directeur du *Quotidien*; M. Georges Bienaimé, publiciste; M. François Black, sculpteur; M. Blociszewski, professeur à l'École des Sciences Politiques, rédacteur au *Temps*, jurisconsulte de l'Ambassade de Pologne; Mme Boas de Jouvenel; M. de Boislisle; Mme et S. Exc. M. Bompard, Ambassadeur de France, sénateur; M. Alfred Bonzon, administrateur de la Banque de l'Union Parisienne; M. S. Bornstein, directeur général de la Banque pour le Commerce et l'Industrie à Varsovie; comtesse Broël-Plater;

Mme et M. Budzinski, directeur de l'Ecole polonaise; M. Buré, directeur de l'*Eclair*;

M. Caballero, chargé d'affaires du Paraguay; Mme et M. Camille Chabré, professeur à la Sorbonne, directeur de l'Institut de Chimie appliquée; Mme Chesnais; D<sup>r</sup> Comby; Mme et M. Mariano H. Cornejo, ministre plénipotentiaire du Pérou; M. Cudenet, rédacteur en chef de l'*Ere Nouvelle*; Mme et M. Czedekowski, peintre; M. Czulowski, administrateur délégué de l'Omnium des Gaz et Pétroles;

M. Damez, directeur du Comité Central de la Laine; docteur Danysz; Mme Dastre; commandant Denis, secrétaire général de la Compagnie Worms; commandant Devouger, directeur par intérim de l'Artillerie à la Société Hotchkiss; Mme Van Diest; Mme et M. François Dolezal, conseiller commercial de l'Ambassade de Pologne à Paris; M. Dumont-Wilden; M. Dunin-Borkowski, président de la Société des Ingénieurs polonais à Paris;

Baron d'Eichhoff, ministre plénipotentiaire d'Autriche; M. Engerand, député; Mlle Eynols;

M<sup>e</sup> de Fallois, avocat à la Cour d'Appel de Paris; M. Etienne Fournol, directeur du cabinet du ministre du Commerce, administrateur de l'Institut d'Etudes Slaves;

M. Paul Gaultier, secrétaire général de l'Union française, directeur de la *Revue Bleue* et de la *Revue Scientifique*; M. Gautier-Chaumot; M. Gavaïn, rédacteur au *Journal des Débats*; M. Victor Gille, pianiste; M. Girard, secrétaire général de la Compagnie des Chemins de fer du Nord, professeur à l'Ecole des Sciences Politiques; M. de Givet, chef du service de la politique étrangère à l'*Eclair*; Mme et M. Justin Godart, ministre du Travail; Mlle Guerre, secrétaire de la Chambre de Commerce franco-polonaise de Paris;

Mme et M. de Halpert, attaché à l'Ambassade de Pologne à Paris; Mme Van Heukelom; M. Hiéronimko, correspondant à Paris du *Robotnik*; M. Hitiér, membre de l'Académie d'Agriculture, professeur à l'Institut national agronomique, secrétaire général de la Société Centrale des Agriculteurs de France; M. Huet, ingénieur des Ponts et Chaussées, administrateur-délégué de la Société des Forges et Aciéries de Huta-Bankowa; docteur Hufnagel; M. Hugé, administrateur-délégué des Usines Renault;

Commandant comte Hinski, attaché militaire adjoint de l'Ambassade de Pologne à Paris;

Comte Jezierski, banquier; baronne de Jouvenel; M. Jurgielewicz, architecte;

Mme et M. Kaleta, docteur en droit, avocat à la Cour d'Appel de Lwów; Mme et M. de Karlowski; M. Ivan Kerno, conseiller à la Légation de Tchécoslovaquie à Paris; Mme et M. Paul Kleczkowski, correspondant à Paris de l'Agence Télégraphique polonaise, président de l'Union Syndicale des Correspondants polonais à Paris; M. Etienne de Kleczkowski, correspondant à Paris du *Financial Times*, du *Dzien Polski*, du *Dziennik Poznanski*, du *Swiat*; colonel Kleeberg, attaché militaire de l'Ambassade de Pologne à Paris; Mme et S. Exc. M. Klobukowski, Ambassadeur de France; M. Knecht, secrétaire général du *Matin*; M. Korab-Kucharski, rédacteur au *Matin*; M. Korzeniecki, banquier; M. Kossowski, avocat;

Mme et M. Labrousse, sénateur; Mme Landsberger-Poznanski; M. Raymond Lange, secrétaire général de l'*Intransigeant*; M. Georges Lasocki, consul général de Pologne à Paris; M. Thadée Lebinski, secrétaire du Tribunal Arbitral Mixte germano-polonais à Paris; Mme et M. Le Cerbeiller, député, ancien président du Conseil Municipal de Paris; M. Le Gen-

til, membre du Conseil Supérieur des Haras, ancien président du Cercle Agricole du Pas-de-Calais, secrétaire général du Syndicat Hippique Boulonnais; M<sup>e</sup> Le Landais, avocat à la Cour d'Appel de Paris; baronne Le Lasseur; Mme et M. Lémery, sénateur; M. Le Soufaché, secrétaire général du Comité français des Expositions; M. Maurice Lewandowski, vice-président de l'Association France-Pologne; M. Ladis Lewkowicz; Mme et Mlle Loucheur; colonel Loyko-Redziejowski, chef de la Mission militaire polonaise d'achats; M. Lumby, rédacteur au *Times*;

M. Malachowski, industriel; M. Roland de Marès, rédacteur au *Temps*; M. Louis Marin, député, ancien ministre, ancien vice-président de la Chambre des députés; vice-président de l'Association France-Pologne; docteur Mathé; M. Meillet, membre de l'Institut, professeur au Collège de France; M. André Ménabréa, secrétaire général de l'Association France-Pologne; Mme et M. Alexandre Merlot, directeur de la revue *La Pologne*, directeur de la Chambre de Commerce franco-polonaise de Paris; M. Ladislas Mickiewicz; docteur Milian; M. Milkuszy; Mme et M. Mollard, sénateur; Mme et M. Henri de Montfort, correspondant à Paris du *Messenger Polonais* et du *Dzien Polski*; comtesse et comte Alfred Morstin; comtesse et comte Louis Morstin; Mme et M. Humphrey Moore; M. Jean Mrozowski, délégué de la Pologne à la Commission des Réparations; Mme et M. Muret, membre correspondant de l'Institut;

M. Thadée Natanson, directeur de la Société Générale d'Entreprises; M. Roland Nepveu, secrétaire général de la Société des Chantiers et Ateliers de la Gironde; comte de Nicolay; général Niessel, ancien chef de la Mission militaire française en Pologne; général Nolle, ministre de la Guerre;

Comtesse et comte Orłowski, attaché à l'Ambassade de Pologne à Paris;

M<sup>e</sup> Palewski, avocat à la Cour d'Appel de Paris, président de l'Association des Anciens Combattants polonais; S. Exc. M. de Panafieu, Ambassadeur de France à Varsovie; M. Piasecki, rapporteur économique à l'Ambassade de Pologne à Paris; Mme et M. Stanislas Piestrak, ingénieur; M. Marcel Plaisant, député, secrétaire de la Commission des Affaires étrangères; comtesse et comte Poninski, premier secrétaire de l'Ambassade de Pologne à Paris; M. de Porayski, directeur du Centre de Sélection de Montfort-l'Amaury; M. Antoni Potocki, correspondant à Paris du *Kuryer Poranny*; comte Jaroslaw Potocki; docteur Pozerski; professeur Proust;

M. Ed. Quellenec, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées; ingénieur conseil du canal de Suez, administrateur de la Société française et italienne des Houillères de Dombrowa;

M. de Radwan; Mlle Cécile Rapaport, secrétaire de la Bienvenue Française; docteur Ratynski; Mlle et M. Rembielinski; M. Rembiszewski, consul de Pologne à Paris; M. Rey, rédacteur au *Petit Journal*; M. Augustin Rey; M. Ricard, ancien ministre de l'Agriculture; M. Roland-Gosselin, président de la Société de Construction des Batignolles; Mme Rollet; M. Roussel Le Roy, représentant de M. le président du Conseil;

M. Sachocki, de la Commission des Réparations; M. Saint-Brice, rédacteur au *Journal*; M. Emile Saillard, directeur du Laboratoire du Comité Central des Fabricants de Sucre de France, membre du Conseil Supérieur de l'Agriculture; prince André Sapieha; M. Schimitzek, secrétaire de l'Ambassade de Pologne à Paris; Mme et M. Schmidt, chargé d'affaires d'Esthonie; Mme et M. Sekutowicz, ingénieur, directeur des services techniques de l'Omnium lyonnais; M. Pierre Seya, conseiller de la Légation de Lettonie; Mlle Skwierzynska, du Consulat général de Pologne à Paris; Mme et M. Sliwinski, pianiste; Mme et M. Slubicki; M. Smogorzewski, correspondant à Paris de la *Gazeta Warszawska*, rédacteur en chef de *Zycie Polskie*, se-

crétaire général de l'Union Syndicale des Correspondants polonais à Paris; M. de Sokolnicki, sculpteur; M. Solanski, directeur de la Banque pour le Commerce et l'Industrie à Varsovie; doctoresse et M. K. Sosnowski, ingénieur, directeur de la Sté de Laval; S. Exc. M. L.-M. de Souza Dantas, Ambassadeur du Brésil; M. Spinasse, député; M. Spitzer, directeur général de la Banque franco-polonaise; comtesse et comte Szembek, conseiller de l'Ambassade de Pologne à Paris;

Mme Tabouis; M. Tambuté, négociant; baronne et baron de Taube; vicomte de Thieusies, conseiller de l'Ambassade de Belgique; M. Albert Tirman, conseiller d'Etat, vice-président de l'Association France-Pologne et de la Chambre de Commerce franco-polonaise de Paris; M. Toussaint, délégué général de l'Union Centrale des Syndicats des Agriculteurs de France; M. Trembach, directeur des établissements Poulenc;

M. Valotte, administrateur-délégué de la Compagnie franco-polonaise des Pétroles; marquis de Vogüé, président de la Société Centrale des Agriculteurs de France;

Mme et le docteur C. de Wéglenski; Mlle Weiss, directrice de l'*Europe Nouvelle*; M. Weyl, administrateur-délégué de la Société Générale d'Entreprises; Mme et M. Withouse, conseiller de l'Ambassade des Etats-Unis; M. de Woznicki, secrétaire de l'Ambassade de Pologne à Paris.

Mme et M. Zawadzinski, peintre; Mme et M. Zborowski; comte Marcel Zoltowski.

Au dessert, M. Louis Loucheur fit connaître que M. Edouard Herriot, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, avait tenu à se faire représenter « en vue de donner à l'Association France-Pologne le témoignage de l'intérêt qu'il lui porte »; il présenta ensuite les excuses des personnalités qui avaient été empêchées d'assister au banquet, mais qui avaient tenu à adresser l'hommage de leur sympathie à Mme de Chlapowska et à S. Exc. M. l'Ambassadeur de Pologne en France.

Dans la longue liste des notabilités excusées, nous avons relevé les noms suivants :

Le docteur Aubert, sénateur; le professeur Achard; M. Paul Appell, recteur de l'Université de Paris; M. Bertrand Auerbach, correspondant de l'Institut; S. Exc. le baron Romano Avezzano, ambassadeur d'Italie;

Le baron Prosper de Barante; M. Joseph Barthélemy, député; M. Paul Bastid, député; Mgr Baudrillart, de l'Académie française; M. André Benac, vice-président de la Chambre de Commerce franco-polonaise de Paris; M. Bergeon, sénateur; le professeur Léon Bernard; M. Charles Bertrand, député; M. Bernhoft, ministre du Danemark; le doyen Beudant; M. Bienvenu-Martin, sénateur; M. Bignon, député; M. Bigourdan, membre de l'Institut; le professeur Billet; M. François Binet, député; M. Bninski, wojewoïde de Poznan; M. Emile Borel, député; M. Emile Bourgeois, membre de l'Institut; le général Bourgeois; le baron Brincard, président du Crédit Lyonnais; M. Emile Brisson, président du Conseil général de la Seine;

Le prince Cantacuzène, ministre plénipotentiaire de Roumanie; M. Chaumet, sénateur; M. Maurice Colrat, député; le comte Cornudet, sénateur; S. Exc. le marquis de Crewe, ambassadeur de Grande-Bretagne;

M. Charles Daniélou, député; M. Fernand David, sénateur; M. Deslans, membre de l'Institut; M. Yvon Delbos, député; M. Jacques-Louis

Dumesnil, ministre de la Marine; M. Dunant, ministre de Suisse; M. Paul Dupuy, sénateur;

Le comte Ehrensward, ministre de Suède; M. Enckell, ministre de Finlande;

M. Farges, ministre plénipotentiaire; le général Ferrié; M. Désiré Ferry; député; M. le marquis de la Ferronnays, député; le maréchal Foch; M. de Fouquières, directeur du Protocole; M. Franklin-Bouillon, député; M. da Fonseca, ministre du Portugal;

Le général Gouraud; S. Exc. le baron Gaiffier, ambassadeur de Belgique; M. Guillet, président de la Société des Ingénieurs Civils;

Le professeur Hartmann; S. Exc. M. Jean Hennessy, Ambassadeur de France; M. André Honnorat, sénateur;

M. de Jouvenel, sénateur;

Le baron Koranyi, ministre de Hongrie;

Le docteur Lacassagne; M. Georges Lacour-Gayet, membre de l'Institut; S. Exc. M. Charles Laurent, Ambassadeur de France; M. Hugues Le Roux, sénateur; le professeur Letulle; M. Georges Leygues, député; M. Lhopiteau, sénateur;

M. Margaine, député; M. Médina, ministre de Nicaragua; le doyen Moliard; le marquis de Montaigu, sénateur; le docteur Motz; le prince Alexandre Murat; S. Exc. M. Myron T. Herryck, ambassadeur des Etats-Unis;

Le comte E. de Nalèche; M. Naudin, préfet de la Seine;

M. Osusky, ministre de Tchéco-Slovaquie;

M. de Peyerimhoff, président du Comité des Houillères; M. Phipps Eric, ministre d'Angleterre; M. Paul-Boncour, député; M. Emile Picard, de l'Académie française; M. Georges Picot, vice-président de la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial; M. Robert Pinot, vice-président du Comité des Forges; M. Politis, ministre de Grèce;

M. Maurice Quentin, président du Conseil Municipal; S. Exc. M. Quinones de Leon, Ambassadeur d'Espagne;

M. Georges Raynald, sénateur; M. Raynaldy, ministre du Commerce; M<sup>e</sup> Henri-Robert, de l'Académie française;

Le prince Samad Khan, ministre de Perse; M. Savary, sénateur; M. Maurice Sibille, député; M. Edouard Soulier, député;

M. Albert Troullier, président du Tribunal de Commerce de la Seine; comte Tyszkiewicz;

Le docteur Walters, ministre de Lettonie; M. Lazare Weiller, sénateur; le général Weygand;

M. Zychlinski, président du Crédit Foncier de Poznan.

Entre autres messages de personnalités polonaises, nous citerons les télégrammes de MM. Paderewski Thugutt, Ratajski, Janicki, Sokal, Studzinski, Erasme Piltz.

#### TÉLÉGRAMME DE M. PADEREWSKI

*Ancien président du Conseil des Ministres de Pologne.*

Prière faire parvenir immédiatement au banquet de ce soir télégramme suivant à Son Excellence M. Loucheur, ancien ministre.

Tout au regret de ne pouvoir me joindre à tous ceux qui, à cette occasion solennelle, auront la joie et l'honneur de féliciter, en la personne de l'Ambassadeur Chlapowski, la Pologne et, en votre personne, Monsieur le Ministre, de remercier chaleureusement la France.

TELEGRAMME DE M. THUGUTT

*Vice-président du Conseil des Ministres de Pologne.*

Le vice-président du Conseil des Ministres de Pologne remercie le président et le Conseil de l'Association France-Pologne de leur aimable invitation au dîner du 14 février. Tout en regrettant sincèrement de ne pouvoir prendre part à cette réunion, il transmet ses meilleurs souhaits développement, prospérité à l'Association France-Pologne dont il apprécie hautement l'importance et l'activité remarquable.

TÉLÉGRAMME DE M. RATAJSKI

*Ministre de l'Intérieur de Pologne.*

Impossible quitter Varsovie. Mille remerciements aimable invitation. Meilleurs souhaits Association France-Pologne.

TÉLÉGRAMME DE M. JANICKI

*Ministre de l'Agriculture de Pologne.*

A l'occasion cérémonie organisée Société France-Pologne en votre honneur le 14 m'empresse d'envoyer cordiales félicitations et souhaits de long et fructueux travail dans ce poste, l'un des plus importants et des plus délicats.

TÉLÉGRAMME DE M. SOKAL

*Ministre du Travail de Pologne.*

Remercie aimable invitation regrette de ne pouvoir assister réunion du quatorze. Meilleurs vœux.

TÉLÉGRAMME DE M. STUDZINSKI

*Sous-secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil de Pologne.*

Le sous-secrétaire d'Etat Studzinski remercie le président et de Conseil de l'Association de leur aimable invitation au dîner du 14 février. Regrette beaucoup d'être empêché d'en profiter.

TÉLÉGRAMME DE M. ERASME PILTZ

*Ministre de Pologne.*

Désolé de ne pouvoir prendre part à la réunion de demain, vieux et dévoué ami de la France m'empresse d'envoyer mon hommage aux président et organisateurs de la réunion, Ministre Loucheur et Ambassadeur Noulens, dont précieuse sympathie nous est restée fidèle à travers toutes les difficultés et dangers que présente l'organisation de l'Europe nouvelle. Dans cette réunion organisée par l'Association France-Pologne, qui a grandement contribué au rapprochement des deux nations, en ma qualité de membre du Comité d'Honneur, titre dont je suis fier, je me permets d'évoquer les inoubliables services rendus pendant cinq ans à la cause commune par le premier ministre de Pologne en France, comte Maurice Zamoyski, qui a préparé et contresigné l'acte d'alliance. Après que M. Zamoyski fut appelé au poste de ministre des Affaires étrangères, la représentation de la Pologne en France fut confiée à M. Alfred de Chlapowski. Qu'il me soit permis de dire que cet heureux choix et l'élévation

récente de M. de Chlapowski au grade d'ambassadeur distingue un homme qui jouit dans notre pays de la grande estime due à sa parfaite connaissance des affaires politiques et économiques et à ses hautes qualités personnelles. Je suis certain que l'activité de mon éminent compatriote aura une influence des plus fécondes sur le resserrement des liens d'amitié qui unissent la France et la Pologne.

Puis, M. Louis Loucheur donna la parole à MM. J. Noulens, Louis Marin, le marquis de Vogüé, qui prononcèrent les discours suivants :

#### DISCOURS DE M. J. NOULENS

*Ambassadeur de France, ancien ministre,  
président de l'Association France-Pologne.*

Monsieur l'Ambassadeur,  
Mesdames, Messieurs,

L'Association France-Pologne a été créée, en 1919, pour resserrer les liens séculaires de la France et de la Pologne en développant les relations des deux pays dans l'ordre politique, économique, artistique, littéraire et scientifique. Pénétrée de sa mission, elle ne pouvait manquer, à l'occasion du rétablissement de l'Ambassade de Pologne en France, de célébrer d'une façon éclatante ce grand événement qui restaure une tradition et associe une fois de plus les fastes de la Pologne et ceux de la France.

Je remercie l'assistance d'élite qui nous entoure d'avoir bien voulu répondre nombreuse à notre appel. Elle a voulu témoigner ainsi de ses sentiments d'amitié fraternelle envers notre alliée et de la haute portée qui s'attache à la représentation de la Pologne en France par une ambassade.

Et puis, je tiens à le dire, Monsieur l'Ambassadeur et Madame l'Ambassadrice, nous avons tous à cœur de vous marquer nos sentiments d'entière et déférente sympathie. Vous êtes à Paris depuis près d'un an, et autour de vous monte sans cesse le flot des amitiés sincères, non pour vous submerger, mais pour vous bercer d'un rêve qui vous retienne définitivement à Paris. Pour vous, le titre d'Ambassadeur est une consécration et pour nous un gage nouveau de ce que vous accomplirez de salutaire et d'utile pour votre pays et pour le nôtre.

L'acte historique qui substitue pour la Pologne en France une ambassade à une légation, était attendu depuis longtemps. Dès le mois de mars 1919, quand la Pologne ressuscitée venait d'être officiellement reconnue comme puissance indépendant par le conseil suprême, M. Paderewski demandait déjà aux gouvernements alliés d'attribuer aux représentants de la Pologne, dans les principales capitales de l'Europe, le rang d'Ambassadeurs. Mais la Pologne n'avait pas encore affirmé sa force et certaines des grandes puissances qui, à l'heure actuelle, lui donnent des preuves peut-être un peu tardives d'amitié, n'avaient alors pour elle que des dispositions peu bienveillantes. Le projet fut donc ajourné. La Nation polonaise et ses hommes d'Etat viennent enfin de le faire aboutir, et nous devons rendre cette justice au gouvernement français qu'il s'est prêté avec empressement et de fort bonne grâce, à ce résultat.

C'est que, depuis six ans, la Pologne joue dans la politique mondiale un rôle de plus en plus important. Le chiffre considérable de sa population qui approche de 30 millions, le développement de ses productions agricoles et industrielles, ainsi que la progression de ses échanges, classent

la Pologne parmi les grandes Nations avec lesquelles elle a le droit de traiter de pair.

A ce facteur essentiel, déterminé par la vitalité et la masse du peuple polonais, s'ajoute une autre considération, celle-là d'ordre moral et politique, qui a inspiré la mesure prise. Les hommes d'Etat qui ont successivement dirigé les affaires de la Nation polonaise et l'ont représentée dans les conférences internationales ou à la Société des Nations, ont su remplir leur mission avec une hauteur de vues et une compréhension des grands intérêts européens qui ont contribué au rayonnement de leur pays. Faut-il rappeler le prestige dû à l'éloquence, au tact et au savoir dont jouissait le président Ignace Paderewski à la Conférence de la Paix et dans les Conseils de la Société des Nations ? Ses successeurs aux Affaires Etrangères ont également fait grande figure dans les diverses réunions internationales auxquelles ils ont pris part à Gênes, à Riga, à Londres, à Paris et à Genève. Ils ont su, les uns et les autres, malgré les difficultés de leur tâche, être toujours les interprètes qualifiés et dignes d'une grande nation.

De votre côté, Monsieur l'Ambassadeur, vous avez su acquérir, en France, une situation personnelle de premier plan qui vous donnait une autorité émanant de vous-même, avant qu'elle fût attachée officiellement à votre qualité nouvelle. J'en dirai autant de notre ambassadeur en Pologne, M. de Panafieu, que je suis heureux de saluer ici ce soir.

La création des deux ambassades, l'une à Paris, l'autre à Varsovie, conforme aux sentiments d'amitié et d'union des deux peuples, comme à leurs intérêts respectifs, réveille le souvenir des envoyés extraordinaires qu'échangeaient jadis la France et la Pologne, pour mieux collaborer à leur défense commune. Mais la France et la Pologne étaient séparées par des distances que le télégraphe, la vapeur et les grandes inventions modernes n'avaient pas comblées. En dépit des ministres et des ambassadeurs, l'ignorance où l'on était des événements lointains paralysait trop souvent les efforts de la diplomatie. Aussi chacun des deux pays fut-il, malgré sa volonté d'alliance avec l'autre, soumis isolément à la destinée qui ne ménagea pas ses épreuves à la France, et livra la Pologne au plus injuste holocauste de l'histoire.

Maintenant une ère nouvelle s'ouvre où il est plus facile de s'entendre sur les conditions d'une action politique commune et d'un mutuel concours. Cherchons donc avec zèle toutes les occasions de rapprochement et d'accord. C'est une des meilleures garanties de la paix générale.

J'ai tenu à rappeler que l'histoire nous fournit la tradition de l'ambassade de Pologne en France et de France en Pologne. Elle nous renseigne également sur les origines de l'ambassadeur, Son Excellence M. de Chlapowski. Et je me plais à constater qu'il est un peu des nôtres, ce qui le rend particulièrement qualifié pour être accrédité auprès de la France. Nous voyons en lui mieux qu'un grand ami de notre pays. Il a, avec nous Français, une parenté d'adoption qui remonte à son aïeul, le général de Chlapowki, dont la carrière peut se résumer ainsi : à dix-huit ans, élève de l'école des Cadets, il allait à franc étrier de Berlin à Poznan pour annoncer, avec allégresse, les victoires d'Auerstadt et d'Iéna. Plus tard, on le retrouve chef d'escadron, chargeant en tête des lanciers polonais au col de Somo-Sierra. Devenu aide de camp de Napoléon, il se retira sur ses terres de Posnanie, quand la chute de l'Empereur eut assombri les espoirs de relèvement de la Pologne. Il ne sortit de sa retraite que pour prendre part à l'insurrection de Pologne, en 1830.

Vous avez, Monsieur l'Ambassadeur, marché de bonne heure dans la

voie patriotique qu'il vous avait tracée. Tout jeune, vous étiez au premier rang de l'opposition polonaise qui, dans le Reichstag allemand, au moment de la toute-puissance de l'Empire germanique, lui faisait entendre de dures vérités et n'abdiquait ni sa nationalité, ni ses droits. En même temps, vous participiez d'une façon prépondérante à l'organisation agricole de Posnanie qui est un modèle d'entraide financière et technique, au point de vue corporatif.

Le marquis de Vogüé, président de la Société des Agriculteurs de France, que je suis heureux de compter ce soir parmi les convives de ce banquet et qui doit au printemps prochain présider à Varsovie le Congrès International d'agriculture, a rendu maintes fois hommage au système de coopération des syndicats agricoles de Poznan. Je vois également ici mon ami, M. Ricard, ancien ministre de l'Agriculture qui, l'an dernier, au retour d'un voyage de Pologne, traduisait avec un enthousiasme légitime ses impressions sur l'œuvre fédérative qui a élevé l'agriculture de la Posnanie à un tel degré de perfectionnement.

Vous avez été, Monsieur l'Ambassadeur, un des principaux artisans de cette œuvre. Il vous appartenait d'être appelé à agir sur une scène encore plus vaste. Dans la Pologne renaissante dont les champs fertiles et le labeur paysan sont la première richesse, vous avez été un ministre de l'Agriculture hautement compétent et réalisateur.

Puis, le gouvernement polonais vous a confié la noble tâche de représenter votre pays en France, comme ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire. Dans cette fonction nouvelle pour laquelle votre connaissance des affaires politiques et économiques vous conférait des capacités spéciales, nous vous avons vu immédiatement à l'aise, car, comme tout Polonais, vous êtes né diplomate, c'est-à-dire doué d'habileté, de tact, de finesse et de l'instinct des nuances.

Vous avez ainsi naguère fait brillamment vos preuves. Votre promotion au grade d'Ambassadeur vous assurera le moyen de faire encore mieux valoir vos mérites. J'en parle avec certitude, car il m'a été donné de les connaître et de les apprécier de longue date, depuis le jour où j'ai eu l'honneur d'être reçu, pour la première fois, dans votre magnifique résidence de Bonikowo dont Mme de Chlapowska faisait les honneurs, avec une incomparable bonne grâce qu'elle a conservée comme Ambassadrice, et qui fait d'elle une collaboratrice éminente de son mari.

Oui, cher Monsieur, vous voilà Ambassadeur, le premier ambassadeur de la nouvelle Pologne. C'est vous qui, comme chef de la lignée des représentants de la Pologne à Paris, renouez la tradition pour la transmettre, le plus tard possible, suivant notre gré, à vos successeurs, afin que sur les routes glorieuses de l'histoire, la France et la Pologne continuent à marcher, côte à côte, en se prêtant un mutuel appui.

Je lève mon verre en votre honneur, en l'honneur de Mme de Chlapowska et en l'honneur de la Pologne.

#### DISCOURS DE M. LOUIS MARIN

*Député, ancien ministre, vice-président de l'Association France-Pologne.*

Monsieur l'Ambassadeur,  
Mesdames,  
Messieurs,

J'ai reçu tout à l'heure, de mon président, un mandat très agréable pour moi, qu'avec la bienveillance de nos hôtes, je suis sûr de remplir avec sécurité.

Dans les différentes Sociétés qui s'occupent de multiplier et de resserrer les relations entre la Pologne et la France, on me confie généralement le soin de m'adresser aux paysans et aux ouvriers; je ne dis pas aux Français moyens, car je ne crois pas aux Français moyens : la guerre, comme la paix, ont révélé que ce Français, soi-disant moyen, était celui qui savait souvent s'élever le plus haut jusqu'aux cimes de l'idéal. De ces ouvriers, de ces paysans qui composent le peuple français, j'ai mission de traduire devant vous, Monsieur l'Ambassadeur, et devant vous, Madame l'Ambassadrice, la pensée qui a été la leur en voyant transformer une Légation en Ambassade.

Ne croyez pas que le sens profond de ce geste leur ait échappé.

Le paysan français sait parfaitement que c'est d'abord à un grand pays qu'on donne une ambassade; tous les paysans français savent depuis longtemps, ils savent surtout, à l'heure actuelle, que la Pologne est un grand pays, avec ses trente millions d'habitants et malgré l'absence de ses frontières, avec ses richesses de toute espèce, avec, surtout — parce qu'on ne juge pas les peuples par leur simple étendue territoriale, mais par leur passé — son passé merveilleux dont la Pologne peut être si fière. Alors que de grands Etats, qui veulent régner sur le monde à l'heure actuelle étaient encore des terres inconnues, la Pologne avait déjà rendu à la chrétienté et à la civilisation des services immenses.... Alors que ceux qui veulent, qui prétendent aujourd'hui régenter l'Europe, n'avaient encore rendu que de rares services au monde, la Pologne brillait déjà depuis longtemps au premier rang des Nations.

La Pologne est un grand pays ! Tous nos paysans, tous nos hommes du peuple en sont convaincus et ils n'ont pas attendu pour cela le geste qu'ont fait nos deux gouvernements; mais cette raison les touche moins qu'une autre : ce n'est pas toujours parce qu'un pays est grand qu'on lui accorde une ambassade, c'est parfois aussi pour l'affection spéciale qu'on lui porte.

Mesdames, ce n'est pas à vous que j'oublierai de demander pour quelles raisons les humains ressentent les uns pour les autres de profondes affections.

Si c'est seulement pour la beauté, à coup sûr, ceux qui ont visité la Pologne, ceux qui ont été reçus dans les familles de là-bas, savent que pour la beauté d'un pays et pour le charme de l'âme polonaise, la Pologne n'a de rivale d'aucun côté.

Ce n'est pas seulement pour la beauté d'un pays et pour son âme qu'on peut l'aimer.

Les philosophes, vivant de thèses contradictoires, nous disent à la fois que s'aiment ceux qui se ressemblent et, aussi, que s'aiment ceux qui diffèrent assez pour se compléter.

Combien nos caractères se ressemblent, comme vivacité d'intelligence et d'imagination, comme esprit chevaleresque et idéaliste, comme sens de l'honneur !

Combien nos pays se complètent politiquement et économiquement et comme ils ont besoin l'un de l'autre !

On aime aussi souvent ses fils parce qu'ils ont beaucoup souffert; dans l'âme du peuple français, accessible avant tout aux souffrances humaines, la Pologne a été aimée de tout temps, surtout à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle et pendant le xix<sup>e</sup> siècle, parce qu'elle avait beaucoup souffert.

Allons plus profondément : pères et mères aiment souvent, parmi leurs enfants, ceux qui sont le plus menacés; pour nos paysans, croyez-le bien, pas un d'entre eux, quand il ouvre son journal et qu'il entend parler de

ce qui se passe à Dantzig, des menaces qui pèsent sur la Silésie, du désarmement de l'Allemagne, ce n'est pas à la sécurité de la France qu'il pense seulement : il pense d'abord à un pays qu'il aime ; il pense d'abord à la Pologne. Si le peuple français, quoi qu'on en dise, a regretté amèrement l'abandon de la Ruhr, c'est parce qu'il savait bien que c'était une couverture pour la Pologne, un moyen de protection souveraine qu'on abandonnait.

C'est qu'une raison expliquant le geste de nos gouvernements, domine encore dans l'âme populaire française la vision d'un grand pays méritant une ambassade et l'affection que nous lui portons dans nos cœurs : c'est que la Pologne est notre camarade de combat pour la vie et la civilisation.

La Pologne ! Nous avons des raisons de l'aimer passionnément, non pas seulement, mon cher Président, d'une amitié séculaire, mais d'une amitié millénaire. Si le général Nollet était encore ici, je lui ferais remarquer que, si nous avons été en guerre avec le monde entier, s'il n'y a pas de peuple qui n'ait échangé de flèches ou de balles avec nous, un peuple a cependant fait exception : jamais une guerre n'a existé entre la Pologne et la France. Au contraire, génération par génération, depuis plus de mille ans, les Français, depuis les moines de Cluny, nos premiers envoyés, jusqu'à nos colons actuels, nos industriels, nos officiers en mission là-bas, jusqu'au général Weygand, il n'y a pas eu de génération où les Français n'aient trouvé en Pologne l'hospitalité et l'amitié ; et réciproquement, il n'y a pas de génération où les Polonais ne soient venus, depuis mille ans, apporter pour la France, leur sang sur nos champs de bataille ; depuis les vieux compatriotes de la Croisade de Godefroy de Bouillon qui comptait près de lui les chevaliers polonais venus servir dans les rangs des croisés français, jusqu'à toutes les guerres de la Révolution et de l'Empire, jusqu'à la dernière guerre, toujours, à chaque génération, le sang versé en commun par la Pologne et par la France a cimenté leur amitié.

Autant que le sang versé, les relations perpétuelles, ce miracle qui a fait que, de génération en génération, les Polonais venus en France ont réussi, malgré le temps, à conserver aussi fidèle qu'au premier jour l'amour de leur Patrie, tout en devenant de merveilleux Français, acceptent et accomplissent les devoirs que leur imposaient leurs deux patries.

Oui, tous nos paysans savent combien leurs ancêtres ont aimé la Pologne, combien, il y a un demi-siècle, trois quarts de siècle, des mouvements politiques profonds se produisaient dans les rues de la capitale et dans le pays tout entier parce que les gouvernements trop faibles n'allaient pas au secours de la Pologne. Aujourd'hui, tout paysan français, tout homme du peuple en France aime la Pologne, il l'aime passionnément et il sait pourquoi ; mais, je répète que le geste qui a été fait par les deux gouvernements, n'est pas seulement la preuve que la Pologne devra être considérée désormais justement comme un grand pays, comme un grand pays que nous aimons, mais, je le dis surtout à ceux qui, ici présents, se sont battus hier dans les tranchées, il y a un sentiment qui n'échappe à personne en France : une ambassade a été créée parce que la France et la Pologne sont, non seulement pour leur sécurité personnelle, mais pour la civilisation, les soldats du même combat.

Longtemps, au cours des siècles, ces deux pays ont été des camarades de lutte. Aujourd'hui encore, dans la lutte militaire, hélas ! toujours possible, dans les conflits de toute sorte qui peuvent déchirer l'Europe, il y a deux alliés solides l'un à côté de l'autre : séparés par l'ennemi

héréditaire, leurs cœurs les unissent étroitement. Ce sont des Alliés qui, en Europe, doivent accomplir la même tâche politique, sauvegarder la civilisation, le bien suprême par lequel se légitime l'existence et le travail des Nations. La garde de la civilisation, il y a longtemps que la Pologne et que la France la montent ensemble !

Si je disais, tout à l'heure que Français et Polonais ont toujours été alliés sur les champs de bataille, à plus forte raison l'ont-ils été dans les domaines qui illustrent l'âme humaine. La France et la Pologne ont toujours marché et marcheront toujours côte à côte.

Monsieur l'Ambassadeur, permettez-moi de demander à tous de lever en ce moment nos verres aux relations de la France et de la Pologne, à l'œuvre civilisatrice qu'elles poursuivront en commun et à vous, Monsieur l'Ambassadeur, qui en êtes le représentant officiel et qui, par vos belles qualités, en serez le meilleur artisan.

#### DISCOURS DE M. DE VOGUE

*Président de la Société des Agriculteurs de France.*

Monsieur l'Ambassadeur,  
Mesdames, Messieurs,

C'est en ma qualité d'agriculteur et au nom des agriculteurs qu'on m'a demandé de prendre ici la parole. Peut-être en êtes-vous surpris. Les agriculteurs, vous en pensez, je l'espère, du bien, lorsque vous dégustez les mets délicats qui figurent sur nos menus ou les vins qui brillent dans nos verres. Vous en pensez aussi peut-être du mal, quand vous payez fort cher les denrées qu'ils produisent... et que d'autres vendent !

Mais vous vous demanderez peut-être ce que les agriculteurs viennent faire à ces agapes qui célèbrent un événement diplomatique. C'est que cet événement mémorable, j'ose le dire, intéresse autant l'agriculture que la diplomatie. Nous, agriculteurs, nous revendiquons comme l'un des nôtres l'envoyé de la Pologne amie. Nous nous réjouissons de voir que dans la forme nouvelle que prennent aisément les relations de la Pologne et de la France, forme plus amicale en même temps que plus solennelle, c'est un des nôtres, un agriculteur, qui sera le trait d'union.

Nous félicitons votre gouvernement, Monsieur l'Ambassadeur, d'avoir pensé que l'Agriculture qui apprend à pénétrer les secrets de la nature, qui apprend à faire bon visage à l'ondée comme au rayon de soleil, qui apprend à connaître les caractères et à deviner les pensées des hommes, n'est pas une si mauvaise préparation à la diplomatie; et qu'on peut trouver des agriculteurs qui, par leur talent, par leur mérite, par leur valeur personnelle, ne le cèdent en rien à ceux qui ont vécu dans l'ignorance de la betterave ou dans le mépris du bienfaisant fumier.

De cet honneur qui échoit à l'un des chefs de l'Agriculture polonaise, les Agriculteurs français estiment qu'ils ont le droit de concevoir quelque fierté. Il n'est pas de frontière à la solidarité agricole. A l'échange des compliments et des félicitations, il n'est pas de ces obstacles que la dure nécessité oppose à l'échange des produits. Et d'ailleurs, qui ne sait ce que la Pologne doit à ses agriculteurs ! Pendant les années trop longues qu'a duré la domination étrangère, il s'est trouvé parmi eux des hommes qui n'ont jamais perdu la foi dans l'avenir; qui ont fait tous leurs efforts pour maintenir, malgré toutes les oppressions, le sentiment national; qui groupant les agriculteurs pour la défense de leurs intérêts professionnels, en ont profité pour consolider en eux l'attachement aux traditions et aux

espérances nationales; qui, dans l'arsenal des lois qu'on avait constitué pour réduire ces volontés que rien n'avait pu séduire, ont su trouver les moyens de défense avec lesquels ils ont préparé la renaissance de la patrie, pour le jour où sonnerait l'heure prédestinée.

Mesdames, Messieurs, c'est dans cette œuvre admirable des Associations agricoles que réside le secret de la reconstitution de la Pologne. Si, au lendemain du jour où les provinces si longtemps séparées ont été de nouveau réunies, le sentiment national a pu renaître de ses cendres, c'est parce que les associations agricoles polonaises, qui les avaient empêchées de se refroidir, ont immédiatement uni leurs forces dans un solide faisceau, formant l'armature de la nation. Les agriculteurs français l'ont bien compris, dans la visite émouvante aux agriculteurs polonais, que le Comité France-Pologne a organisée pour eux il y a deux ans et dont ils ont gardé un souvenir reconnaissant et ineffaçable. Ne parlons-nous pas, au fond, le même langage ? N'avons-nous pas dans l'esprit les mêmes préoccupations, dans le cœur le même idéal ?

Nous saluons en vous, Monsieur l'Ambassadeur, un des chefs les plus aimés et les plus respectés de ces associations agricoles polonaises, auxquelles nous attachent tant de liens. Et c'est dans un double sentiment de fierté et — permettez-moi de le dire, d'affection — que, comme agriculteur et au nom des agriculteurs français, je lève mon verre en votre honneur.

Après ces discours fort applaudis, M. Louis Loucheur donne la parole à S. Exc. M. Alfred de Chlapowski, Ambassadeur de Pologne en France, qui est salué par une sympathique ovation de toute l'assistance.

#### DISCOURS DE S. EXC. M. ALFRED DE CHLAPOWSKI

*Ambassadeur de Pologne en France.*

Monsieur le Président,  
Mesdames,  
Messieurs,

La belle manifestation de ce soir couronnée par la série de discours éloquentes qui nous ont retenus sous leur charme sera bientôt close.

Avant que cela n'arrive, je tiens à remercier l'Association « France-Pologne » qui en a pris l'initiative, et, en particulier, son Président, M. Noulens, M. Loucheur, qui a bien voulu la présider; MM. Marin et de Vogüé qui, par leurs paroles si autorisées, ont bien voulu lui donner plus d'éclat; Messieurs les membres du gouvernement et les représentants des autorités françaises; mes collègues du corps diplomatique, mon cher collègue, l'Ambassadeur de France à Varsovie, M. de Panafieu, et, enfin, vous tous, Mesdames et Messieurs, qui vous êtes associés à fêter un événement de tout premier ordre pour nous : le rétablissement de l'Ambassade de Pologne à Paris.

Car je ne voudrais pas qu'on puisse supposer, ne fût-ce qu'un moment, que j'insèrerais à mon compte les compliments que nous avons entendus, les preuves multiples de sympathie dont nous avons été les témoins et dont nous sommes, Madame de Chlapowska et moi, sincèrement reconnaissants et vivement touchés. Non, Mesdames et Messieurs, vos paroles et vos sentiments ne vont pas, ne doivent pas aller à ma personne, mais au pays que j'ai l'honneur de représenter ici.

Je le proclame hautement : c'est avec fierté que je représente la Pologne. Je suis fier et heureux d'être ambassadeur de Pologne en France, car rien ne divise nos deux pays et tout, au contraire, les unit.

Je suis fier et heureux d'être le représentant officiel de ma patrie, car c'est là une des preuves les plus éclatantes que le cauchemar de la captivité qui nous a opprimés pendant un siècle et demi s'est évanoui et qu'il n'est plus qu'un pénible souvenir, mais aussi un avertissement pour l'avenir.

En effet, depuis que nous avons retrouvé notre indépendance, la Pologne a fait des progrès beaucoup plus considérables qu'on ne le pense en général, même parmi nos amis : l'Etat s'organise de mieux en mieux; les conditions dans lesquelles s'accomplit cette tâche, conditions forcément incertaines et flottantes au début, gagnent de jour en jour en stabilité; la situation économique du pays se consolide et les progrès du labeur quotidien deviennent manifestes, palpables; à cette grande œuvre, vient se superposer notre constitution très moderne, animée d'un esprit profondément démocratique : c'est grâce à elle que nous avons une législation sociale très complète et dont nous pouvons nous enorgueillir et c'est aussi grâce à elle que nous sommes parvenus, par nos propres moyens, sans l'appui de l'étranger, à assainir notre monnaie et à la mettre à l'abri de tout avilissement.

Le fait que la Légation de Pologne en France a été, récemment, élevée au rang d'Ambassade n'est pas une simple démonstration qui, comme telle, serait vide et dénuée de fondement. Non, c'est beaucoup plus; c'est une preuve que nos efforts ont été appréciés à leur juste valeur et que le moment est venu où on a cru devoir rétablir les mêmes relations diplomatiques qui ont existé jadis entre nos pays. Car nombreux étaient les Ambassadeurs que nos deux pays ont échangés au courant de l'histoire. Et si l'on étudie les relations diplomatiques entre la France et la Pologne on constate que ces relations, imbuës toujours d'une sincère amitié et d'une confiance absolue, ont toujours cherché à raffermir et à garantir la paix dans le monde.

Cette tradition diplomatique interrompue par les démembrements de mon pays a été reprise au lendemain de la paix. Et ici je suis heureux de pouvoir rappeler, pour lui rendre hommage, le premier représentant de la Pologne en France, mon éminent prédécesseur Zamoycki, qui non seulement a accompli une œuvre efficace et utile pour son pays et pour le vôtre, mais qui a su gagner toute votre sympathie et qui, au moment de quitter son poste, a emporté tous vos regrets.

Après avoir été déchirée en trois tronçons séparés les uns des autres par un mur de Chine, la Pologne s'est trouvée beaucoup plus unifiée qu'on aurait pu le croire, non seulement pour réaliser cette formidable œuvre d'organisation intérieure dont je viens de parler, mais aussi pour résoudre les multiples questions extérieures qui, d'emblée, se sont posées devant elle. Tous nous avons compris que notre pays, meurtri, ravagé par la plus épouvantable des guerres, avait besoin avant tout d'une paix durable pour panser ses blessures, pour se reconstruire, pour se remettre tant au point de vue économique qu'au point de vue moral et social.

Cette façon de penser n'est pas nouvelle chez nous. Voyez, Mesdames et Messieurs, l'histoire de la Pologne : vous pourrez vous convaincre que nos grandes conquêtes territoriales étaient des conquêtes pacifiques et que nos guerres étaient des guerres défensives. Les temps ont changé, mais la mentalité de la nation polonaise est restée la même qu'aux époques lointaines où nous faisons l'union avec le Grand-Duché de Lithuanie

et où nous livrions la bataille de Vienne, de l'issue de laquelle dépendait le sort de la Pologne, de l'Europe et de la chrétienté.

A l'heure actuelle, dans le domaine international, nous travaillons constamment à la paix et si nous voyons surgir des conflits du genre de celui qui, tout dernièrement, a éclaté à Dantzig, c'est précisément parce que respectueux des traités, nous en défendons l'esprit contre les attaques de ceux qui veulent les déchirer.

Oui, les traités de paix sont la base de la nouvelle existence des peuples et des Etats. Cette base est immuable, inébranlable aux yeux de la Pologne, laquelle, manquant malheureusement de frontières naturelles, réclame à plus forte raison la sécurité, veut se sentir à l'abri de toute attaque, de toute irruption, d'où qu'elle vienne.

On a entendu récemment s'élever une voix autorisée qui comparait le moment actuel à une marée montante, favorable aux problèmes de la sécurité et de la paix définitive et qu'il faudrait se garder de laisser passer. Nous désirons sincèrement qu'il en soit ainsi, mais cette marée, pour être effective, doit englober la Pologne. Nous avons, en effet, le même droit à la sécurité, sinon plus que tout autre Etat démocratique qui s'appuie sur la légalité, et les expériences que nous avons faites dans le passé, les luttes que nous avons été obligés de soutenir avec nos puissants oppresseurs et voisins ont pour conséquence qu'il est indispensable que cette sécurité nous soit pleinement assurée.

Je souhaite de tout cœur que la Pologne puisse trouver cette sécurité tant convoitée et que celle-ci devienne pour mon pays la pierre angulaire sur laquelle seraient gravées les paroles « Travail et progrès pour tous ».

Dans l'œuvre universelle pour la paix, le progrès et le bonheur de l'humanité, la Pologne aura toujours sa part et les liens qui l'unissent à la France seront, pour elle, dans ce grand effort un appui efficace et réconfortant. Je dis « efficace » en premier lieu, car il faut avant tout que nos relations soient d'ordre pratique, qu'elles tiennent compte des faits, des nécessités et des intérêts communs, mais je dis aussi « réconfortant », car il faut qu'elles soient étayées par un réel et profond sentiment où non seulement les cerveaux, mais aussi les cœurs puissent se retremper.

C'est à la collaboration de plus en plus intime de nos deux pays, c'est à l'amitié franco-polonaise toujours plus chaleureuse, c'est à l'affection fraternelle de la France pour la Pologne et de la Pologne pour la France que je lève mon verre !

Ce beau discours fut accueilli par des applaudissements chaleureux; la musique militaire joua ensuite la *Marseillaise*.

Puis, M. Louis Loucheur prit la parole dans les termes suivants :

#### DISCOURS DE M. LOUIS LOUCHEUR

*Député, ancien ministre.*

Monsieur l'Ambassadeur,  
Mesdames,  
Messieurs,

C'est une fête symbolique qui nous réunit ce soir. C'est l'aboutissement normal et logique d'un long passé d'amitié, j'oserai dire d'affection.

Mon ami Marin qui, tout à l'heure, vous a prouvé que lui du moins n'était pas un Français moyen, vous a expliqué, Monsieur l'Ambassa-

deur, les sentiments des paysans et des ouvriers de France pour leurs camarades de Pologne; il vous a rappelé ces heures de l'histoire, il a évoqué ces légions polonaises qui, au lendemain du premier partage, venaient à nos côtés faire la guerre en Italie, et mon ami Noulens vous a rappelé les liens qui vous rattachaient à la France, qui y rattachent toute votre famille. Pour moi, je ne redirai pas ce qu'ils ont si éloquemment exprimé déjà. Et jetant un regard plus proche de nous, je dirai simplement que, comme représentant d'un grand département dévasté, je n'oublierai jamais que c'est grâce à l'effort de vos ouvriers polonais que nous avons pu relever notre département du Nord. Je les ai vus alors à l'œuvre bien souvent, et je les vois encore aujourd'hui, travaillant dans nos mines et dans nos usines, venant nous fournir la main-d'œuvre qui, hélas ! après une si grande et si cruelle guerre, nous manque tellement pour poursuivre notre œuvre pacifique. Je sais que vous attachez, vous aussi, la plus grande importance à cette espèce de transfusion du sang qui mêle votre race à la nôtre pour un but commun.

Monsieur l'Ambassadeur, lorsque le Comité France-Pologne m'a fait l'honneur de me demander de présider cette fête, vous avez bien voulu me rappeler que vous vous souveniez des efforts que, en 1920, nous avons faits pour régler cette importante question de Silésie à laquelle vous teniez tant et à laquelle nous étions si attachés ! Et je me rappelle ces journées presque tragiques où nous risquions d'être séparés de nos alliés alors que nous voulions régler en équité et en équité seulement cet important problème européen. Il a été résolu. Nous avons, pour la première fois fait appel à la Société des Nations. J'avais l'honneur, l'année dernière, de rencontrer, dans cette même Société des Nations, le représentant de la Pologne. Là encore se posaient pour nous d'importantes questions communes puisque c'étaient votre sécurité et la nôtre qui étaient en jeu.

Tout à l'heure, après mon ami Marin, vous avez soulevé cette grande question de la sécurité. Il ne m'appartient pas de faire aucune déclaration politique. Je veux dire simplement ma pensée, la pensée d'un homme qui vous a vus renaître, qui suit vos efforts avec, vous le savez, la plus grande sympathie. Je crois, comme tous les Français, que nos sécurités sont indissolublement liées entre elles..... et qu'à partir de la minute où l'on voudrait toucher à la vôtre, c'est la nôtre qui serait en péril. Vos hommes d'Etat et nos hommes d'Etat l'ont compris. Et c'est pourquoi nous avons signé ensemble un traité d'alliance, un traité d'alliance défensive, un traité qui n'a d'autre but que de maintenir la paix !

Mais il ne suffit pas de signer des traités d'alliance, il faut que nous comprenions nos devoirs réciproques. Nous devons nous aider à chaque moment, économiquement et politiquement. Economiquement, vous pouvez faire beaucoup pour nous. Vous êtes un grand peuple, vous avez la main-d'œuvre en abondance, déjà vous nous en envoyez; vous avez des productions qui sont, sur beaucoup de points, complémentaires des nôtres, et vous avez une chose plus intéressante et qui, pour moi, explique peut-être les raisons profondes pour lesquelles dans le passé nous avons toujours été amis; M. le marquis de Vogüé, dans son beau discours, y a fait allusion. Nous sommes deux peuples dont la vie sociale a comme base principale l'Agriculture. L'amour de la terre, son culte j'allais dire, nous réunit !

Monsieur l'Ambassadeur, je pense que nous sommes à la veille, en Europe, d'événements importants. Après la grande guerre qui, à côté de tant de deuils, tant de souffrances, tant de peines, a causé tant de ruines;

l'Europe a des difficultés à se rétablir en équilibre, elle cherche sa voie. Vous avez fait preuve dans les six années qui viennent de s'écouler, d'une admirable volonté de relèvement. Et tout à l'heure, dans le rapide tableau que vous traciez, vous nous faisiez admirer quelle a été la tâche de vos hommes d'Etat et les résultats déjà obtenus. Mais croyez-vous que vous soyez au bout de vos peines ? Et nous-mêmes, n'avons-nous pas encore une route bien dure à parcourir ? Nous aurons besoin de nous appuyer l'un sur l'autre. Je suis de ceux qui pensent que nous ne pouvons pas rester isolés et que notre œuvre, si nous voulons la séparer de celle des pays qui nous entourent, surtout celle des pays qui se sont battus à nos côtés ou pour lesquels nous avons combattu, notre œuvre, dis-je, serait vaine et risquerait de laisser subsister le désordre.

C'est pourquoi, Monsieur l'Ambassadeur, je redis que c'est une fête symbolique qui nous réunit ce soir. Je vous le répète, elle est l'aboutissement de notre long passé d'affection et d'amitié. Pour son avenir, je suis bien tranquille, la réunion de ce soir, les autorités qui ont tenu à venir vous saluer, le fait que nous avons pu amener ici l'élite de Paris et de la France pour saluer l'Ambassadeur de Pologne, tout cela vous prouve que cette affection n'est pas seulement sur nos lèvres, mais qu'elle est dans le fond de notre cœur.

Depuis un an, Madame l'Ambassadrice, vous êtes la bienvenue chez nous. Permettez-moi, ce soir, de vous dire combien votre grâce a su nous conquérir.

En terminant, je veux remercier l'Association France-Pologne de nous avoir procuré la joie que nous éprouvons. Grâce à elle, vous pourrez, Monsieur l'Ambassadeur, dire à votre Pays, qu'ici, ce soir, il n'y avait que de bons et francs amis de la Pologne, et, chose plus importante, vous pourrez dire aussi qu'ils expriment le vrai sentiment de toute la France.

Monsieur l'Ambassadeur, Madame l'Ambassadrice, Mesdames, Messieurs, je vous demande de lever vos verres en l'honneur de Monsieur l'Ambassadeur de Pologne et de Madame l'Ambassadrice, et je demande d'associer dans le même toast la santé de Monsieur le Président de la République polonaise et de Monsieur le Président de la République française.

L'assistance applaudit vivement le discours de M. Louis Loucheur, et, avant de se séparer, elle écouta, avec une émotion recueillie, l'*Hymne national polonais*.

---

## LA VIE POLITIQUE

### POLOGNE ET VILLE LIBRE DE GDANSK.

A la suite des incidents que nous avons relatés dans les précédents numéros de *la Pologne*, le Haut-Commissaire de la Société des Nations à Gdansk avait adressé, le 17 janvier 1925, au Conseil de la S. D. N. un rapport sur l'ensemble de l'affaire.

M. Mello Franco, président du Conseil de la S. D. N., a répondu de la manière suivante à M. Mac Donnell.

Le secrétaire général de la Société des Nations m'a communiqué, ainsi qu'aux autres membres du Conseil, votre rapport du 17 janvier exposant votre point de vue dans le conflit au sujet des attributions de la poste polonaise à Dantzig. Vous déclarez dans ce rapport que la question des droits de la Pologne à un service postal indépendant à Dantzig vous a été présentée par le gouvernement de la Ville Libre comme découlant de l'article 39 de la convention du 9 novembre 1920 et que, par conséquent, il n'appartient pas à la S. D. N. de procéder à l'examen juridique de ladite question. Votre rapport a pour but de mettre le Conseil de la S. d. N. au courant de la situation qui s'est créée à la suite de l'installation des boîtes aux lettres polonaises à Dantzig et des déclarations faites à ce sujet par le gouvernement polonais, celui-ci ayant précisé son attitude au cas où les boîtes aux lettres seraient enlevées par les autorités de la Ville Libre.

J'ai examiné avec grand soin votre rapport et, en raison de l'importance des problèmes qu'il soulève, je me suis décidé à consulter S. Exc. M. Quinones de Leon, rapporteur des affaires dantziennes et représentant de l'Espagne au Conseil. D'accord avec lui, je suis en mesure de vous faire parvenir la réponse suivante que je considère comme ayant un caractère provisoire et partiel, la décision définitive devant, bien entendu, faire l'objet de l'examen du Conseil réuni en séance plénière de sa session ordinaire du mois de mars 1925.

Je reconnais entièrement les raisons qui ont guidé votre initiative ainsi que l'intérêt que vous portez à la question de l'existence des boîtes aux lettres et du service postal polonais dans la Ville Libre avant que le Conseil de la S. d. N. ait statué sur l'aspect juridique de cette affaire; je considère néanmoins que le Conseil peut avoir confiance dans le bon sens et la bonne volonté des parties intéressées, en particulier de la population dantzigoise; il peut aussi, j'en suis persuadé, avoir la certitude qu'un retard de quelques semaines, jusqu'à la prochaine réunion du Conseil, apporté au règlement du litige ne donnera point lieu à de nouvelles complications. Je suis informé que les autorités dantziennes, désireuses d'éviter de nouveaux incidents, ont entrepris certaines mesures de police. Tout en approuvant cette attitude, j'exprime l'espoir que le gouvernement de la Ville Libre aussi bien que le gouvernement de la République polonaise, n'aurent pas recours à une action directe et attendront avec confiance la décision du Conseil.

Je vous prie, Monsieur le Commissaire, de vouloir bien communiquer la présente lettre au Président de la Ville Libre et au représentant diplomatique de la Pologne à Dantzig.

Cette lettre a été accueillie avec quelque amertume par la popu-

lation allemande de Gdansk; celle-ci s'attendait en effet à ce que le président de la S. D. N. approuverait purement et simplement les mesures prises ou envisagées par le Haut-Commissaire. Il n'en a rien été.

Le Conseil de la Société des Nations se réunira à Genève le 9 mars 1925.

\*  
\*\*

De son côté, le gouvernement polonais a fait remettre au secrétaire général de la Société des Nations une lettre ainsi que quelques considérations relatives au rapport du haut-commissaire de la Société des Nations à Gdansk en date du 17 janvier, concernant la mise en action du service postal polonais dans le port de Gdansk.

Il appelle l'attention du Conseil de la Société des Nations sur la nécessité de procéder, dans le plus bref délai, à l'étude, non seulement de l'organisation des postes polonaises dans le port de Gdansk, mais aussi et surtout de la situation politique de la ville libre dans son ensemble.

Il apparaît en effet qu'une divergence de vues de plus en plus profonde s'accroît entre le Sénat de la ville libre de Gdansk et la Pologne, au sujet du caractère juridique de la ville.

Ce désaccord, qui vient de se manifester dans la question de la poste polonaise, existe sur beaucoup d'autres points.

La Ville devrait, aux termes des traités et conventions en vigueur, instituer une police, qui serait à la disposition du Conseil du port; elle se dérobe avec une passive obstination à l'exécution de cette obligation, pourtant consentie et acceptée; par suite, le Conseil ne possède aucun moyen qui lui permette d'assurer directement l'application de ses décisions; il est obligé de recourir à la police locale, qui dépend uniquement du Sénat dantzigois, et qui en reçoit des instructions, peu propres à faciliter la tâche du Conseil.

L'administration du port elle-même subit les désastreux effets de la même impuissance; certes, le Traité de Versailles assurait à la Pologne, sans aucune restriction, le service du port; mais, dans un sentiment de bienveillance, la Pologne admit la création d'un Conseil mixte qui n'avait jamais été prévu : on devine quelles difficultés et quelle systématique obstruction les Allemands de Gdansk peuvent susciter et entretenir au sein d'un organisme aussi composite.

Cette action négative s'exerce même au détriment des intérêts, que les dirigeants de la ville ont la charge de défendre : on a déjà indiqué, dans cette revue, de quel considérable développement a bénéficié le port de Gdansk depuis qu'il dessert le territoire polonais; c'était là pour une ville, qui, avant la guerre, se plaignait de sa stagnation, une occasion inattendue de prospérité : au lieu de profiter de cette chance, elle poursuit une agitation qui lui est nuisible à tous égards; sa haine du polonisme l'aveugle et lui fait négliger ses intérêts les plus indiscutables : c'est ainsi que les taxes perçues sur les navires et les marchandises font du port de Gdansk

l'un des ports les plus chers de l'Europe; la concurrence de Gdynia et des ports étrangers voisins peut seule profiter d'un état de choses aussi paradoxal.

Au point de vue douanier, on aboutit également au désordre; si la Ville libre de Gdansk se trouve comprise dans le territoire douanier de la Pologne et si la législation ou la réglementation douanières polonaises sont théoriquement applicables à la Ville, il existe néanmoins à Gdansk une administration douanière ressortissant uniquement du Sénat dantzigois : il est vrai qu'un inspecteur polonais suit les opérations de cette administration : mais de quelles sanctions pratiques peut disposer ce fonctionnaire ?

Un pareil régime crée dans la frontière polonaise une véritable brèche, par où peut s'exercer sans vergogne une contrebande, mollement recherchée et poursuivie.

Bien plus, le Sénat dantzigois s'oppose le plus souvent à la mise en vigueur des règlements polonais : tout récemment encore, il s'est refusé à reconnaître les taxes polonaises d'exportation : comment forcer une pareille résistance, quand aucune action réellement efficace ne peut être effectuée sur les agents d'exécution ?

Nous n'avons jusqu'à présent fait allusion qu'aux grandes questions fondamentales qui divisent la Pologne et la Ville libre de Gdansk; mais combien d'autres affaires sont soulevées journellement, dans un esprit d'opposition mesquine et irritante : par exemple, la Pologne qui avait obtenu, en 1924, du Conseil de la Société des Nations, l'usage de la Westerplatte pour le transit de son matériel de guerre, n'a pas pu encore commencer les travaux d'aménagement : car l'administration dantzigoise se refuse à évacuer la population civile.

Citons encore les multiples vexations grâce auxquelles le Sénat de Gdansk s'efforce d'obtenir la suppression de la direction régionale des chemins de fer de l'Etat polonais, actuellement installée à Gdansk.

Cette politique d'obstruction trouve enfin un dernier moyen dans l'abus du droit d'appel devant le Conseil de la Société des Nations : pour lasser la patience, Gdansk encombre le rôle de cette assemblée.

Mais le Sénat de la Ville libre sait, parfois, se départir de son attitude négative : le territoire dantzigois qui n'est pas soumis aux révisions de la Commission de Contrôle, est devenu la grande place d'armes des impérialistes germaniques; un concours positif est fourni à tous ces gens-là, qui créent de vastes entrepôts, constituent des bandes, organisent militairement le corps des douanes de Gdansk et lui donnent pour chef un ancien officier prussien, Siegfried Wagner, provoquent des troubles et des attaques contre les citoyens polonais.

Quelle est la raison profonde de ces agissements ?

Le Sénat de la Ville Libre désire que soit reconnu à Gdansk le caractère d'un Etat indépendant : mais, selon l'opinion de juristes éminents, aussi bien français qu'anglais ou même alle-

mands, cette prétention ne peut être admise; elle est absolument contraire aux traités et conventions; Gdansk n'est pas un Etat indépendant, elle est une Ville libre placée sous la haute autorité de la Société des Nations, qui en a confié le protectorat à la Pologne.

Si cette question était portée à l'ordre du jour du Conseil de la S. D. N., le gouvernement polonais se verrait contraint de demander des garanties précises et étendues.

#### M. JUSTIN GODART EN POLOGNE.

Comme nous l'avons annoncé précédemment, M. Justin Godart, ministre du Travail, a quitté Paris le 16 février 1925, pour se rendre à Varsovie où a eu lieu la signature définitive de la nouvelle convention franco-polonaise d'émigration.

M. Justin Godart, qui était accompagné de M. Picquenard, directeur du Travail, a été salué, à son départ, par le comte Poniński, premier secrétaire de l'Ambassade de Pologne, représentant S. Exc. M. Alfred de Chlapowski.

A son arrivée sur le territoire polonais, M. Justin Godart a tenu à adresser à la Pologne, par l'intermédiaire du *Messenger Polonais*, des déclarations, toutes empreintes de la plus affectueuse cordialité :

« Il y a longtemps, a-t-il dit, que j'avais l'intention de visiter votre beau pays et j'attendais avec impatience l'occasion de m'y rendre officiellement et de saluer au nom du gouvernement de la République, vos hommes d'Etat, dont je connais déjà un certain nombre. J'avais eu plusieurs fois l'occasion de m'entretenir avec votre distingué ambassadeur à Paris, M. Chlapowski, dont nous apprécions en France la hauteur de vues politiques et sa vaste culture intellectuelle. Depuis longtemps, j'entretiens personnellement des relations cordiales avec votre ministre du Travail, M. Sokal, qui est un de ceux qui connaissent le mieux en Europe les questions économiques et sociales. Je serai également heureux de rendre hommage à votre président du Conseil dont le nom est maintenant familier dans l'opinion publique européenne et de saluer par la même occasion votre ministre des Affaires étrangères, le comte Skrzynski, dont le passage à Genève comme premier délégué de la Pologne à l'Assemblée de la Société des Nations a permis aux représentants du monde entier d'apprécier sa politique de paix et la valeur de ses talents diplomatiques.

« Je n'ai pas besoin de vous rappeler quels sont les sentiments du gouvernement français envers nos amis et alliés polonais et quels sont les liens fraternels qui unissent nos deux pays dans leur commune volonté d'assurer, sur le terrain pacifique, la sécurité de l'Europe. Au ministère du Travail français, nous sommes d'avis que; selon les paroles mêmes de la partie 13 du Traité de Versailles, la paix entre les Nations doit être basée sur l'avènement de la justice sociale. Nous appliquons ce principe, non seulement dans les rapports du travail et du capital à l'intérieur du pays, mais aussi dans l'emploi de la main-d'œuvre étrangère. La France qui, pendant la guerre, a perdu, hélas ! tant de bras et d'activité précieuse, les récupère maintenant partiellement par l'afflux de la main-d'œuvre étrangère. Parmi celle-ci, aucune n'est plus précieuse pour nous que celle qui nous vient de la Pologne. Elle est un des éléments les plus nombreux de notre immigration. Nous apprécions les qualités de l'ouvrier polonais, son courage au travail, sa discipline, sa sobriété, et c'est précisément que nous

sommes en train de coordonner nos services de la main-d'œuvre étrangère afin que nous puissions assurer à toute l'immigration, et en particulier à vos concitoyens, toute protection nécessaire de la même façon que nous la donnons à nos propres nationaux. Nous voulons que les Polonais qui viennent travailler sur le sol français y jouissent, non seulement des avantages matériels que leur procure leur labeur, mais aussi qu'ils s'imprègnent de notre culture sociale et de la vieille civilisation française. Aussi vos ouvriers jouiront-ils en France de tous les progrès que nous avons faits dans le domaine du travail, de la protection contre les accidents, de nos assurances sociales, du perfectionnement de notre méthode de travail et de l'hygiène qui sont d'ailleurs la conséquence de l'adoption de la loi de huit heures, celle-ci devant être considérée comme une conquête essentielle de la classe ouvrière et comme une base de tout progrès futur dans la production. »

M. Justin Godart et sa suite ont été l'objet, de la part, tant des autorités polonaises que de la population tout entière, de manifestations empreintes de très vive sympathie.

#### POLOGNE ET AUTRICHE.

Nous avons fait connaître précédemment (*la Pologne* du 1<sup>er</sup> décembre 1923, page 499) qu'une convention d'arbitrage a été signée le 13 novembre 1923, à Varsovie, entre la Pologne et l'Autriche.

Une loi du 15 janvier 1925, publiée au *Dziennik Ustaw* du 10 février 1925 (n<sup>o</sup> 15, pos. 96), porte ratification de cette convention.

\*  
\*\*

Le *Dziennik Ustaw* du 19 février 1925 (n<sup>o</sup> 17) publie, en annexe à l'acte de ratification du Président de la République polonaise en date du 7 mai 1924, les textes du traité de paix entre les Puissances alliées et associées et l'Autriche; du protocole sur les conditions d'exécution de certaines clauses de ce traité; de la déclaration concernant les dommages pour les navires et les cargaisons, coulés par les forces navales autrichiennes au cours des hostilités; du protocole de signature; de l'arrangement entre les Puissances alliées et associées concernant la contribution aux dépenses de libération des territoires de l'ancienne monarchie austro-hongroise; de l'arrangement entre les Puissances alliées et associées, relatif au compte des réparations en ce qui concerne l'Italie, tous ces actes ayant été signés à Saint-Germain-en-Laye, le 10 septembre 1919.

La loi portant ratification de ces actes, en date du 11 avril 1924, avait été publiée au *Dziennik Ustaw* du 14 mai 1924 (n<sup>o</sup> 40, pos. 426).

#### POLOGNE ET SAINT-SIÈGE.

Le 10 février 1925, a été signé, à Rome, dans la Salle des Congrégations, le Concordat entre la Pologne et le Saint-Siège : au bas de cet accord figurent les signatures du cardinal Gasparri, secrétaire d'Etat, de M. Ladislas Skrzynski, ambassadeur de Pologne auprès du Saint-Siège et de M. Stanislas Grabski, député, délégué plénipotentiaire du gouvernement polonais.

Nous donnerons ultérieurement des indications détaillées sur le texte du Concordat.

A. F.

# LA VIE ÉCONOMIQUE

## I. — PRODUCTION

### LES RÉCOLTES POLONAISES EN 1924.

L'Office de statistique de la République polonaise vient de publier les résultats des récoltes polonaises en 1924 : ainsi que des indications approximatives avaient déjà permis de le constater, ces résultats sont, pour les céréales, nettement inférieurs à ceux de 1923, comme dans la plupart des autres pays; mais ils expriment, malgré tout, une amélioration certaine par rapport aux années antérieures (voir *la Pologne* du 1<sup>er</sup> novembre 1923, pages 407 et suivantes, et du 1<sup>er</sup> septembre 1923, pages 216 et suivantes).

La récolte polonaise de froment s'est élevée, en 1924, à 8.844.000 quintaux, soit près de 5 millions de quintaux de moins qu'en 1923 : par contre, la superficie cultivée a été légèrement supérieure à celle de l'année dernière; elle a atteint 1.073.000 hectares, ce qui fait ressortir à 8,2 quintaux le rendement par hectare, au lieu de 13,3 en 1923. Ces chiffres prouvent bien que l'agriculteur polonais n'a pas ralenti son effort; mais il a été victime de mauvaises circonstances atmosphériques, qui ont exercé également leurs fâcheux effets dans les autres pays européens.

Nous indiquons dans le tableau suivant, par wojewodie, l'étendue de la superficie cultivée (en milliers d'hectares), le montant de la récolte totale (en milliers de quintaux), et l'importance de la récolte par hectare (en quintaux).

Wojewodies	Récolte du froment en 1924		
	Superficie (en milliers d'hectares)	Récolte (en milliers de quint.)	Récolte par hectare (en quintaux)
Varsovie .....	100	1.286	12,8
Lodz .....	61	743	12,3
Kielce .....	85	635	7,5
Lublin .....	141	1.246	8,9
Białystok .....	24	243	10,1
Wilno .....	10	70	6,9
Nowogrodek .....	7	53	7,8
Polésie .....	7	44	6,4
Wolhynie .....	96	765	8,0
Poznan .....	64	1.137	17,7
Poméranie .....	27	466	17,3
Cracovie .....	89	432	4,8
Lwow .....	156	734	4,7
Stanislawow .....	61	222	3,6
Tarnopol .....	138	697	5,1
Silésie .....	7	71	9,6
Totaux .....	1.073	8.844	8,2

Le seigle constitue la base essentielle de l'alimentation du peuple polonais : en 1924, il a couvert une superficie de 4.417.000 hectares (230.000 hectares de moins qu'en 1923) qui, au rendement moyen de 8,3 quintaux par hectare, ont fourni une récolte totale de 36 millions 548.000 quintaux ; là encore, nous sommes obligés de relever une diminution sensible par rapport à l'année précédente, qui avait donné près de soixante millions de quintaux, grâce à un rendement plus intensif (12,8 quintaux par hectare).

Dans le tableau suivant, nous indiquons la distribution géographique de ces quantités.

<i>Wojewodies</i>	<i>Récolte d'1 seigle en 1924</i>		
	Superficie (en milliers d'hectares)	Récolte (en milliers de quintaux)	Récolte par hectare (en quintaux)
Varsovie .....	523	4.683	9,0
Lodz .....	370	3.048	8,2
Kielce .....	353	2.823	8,0
Lublin .....	380	3.070	8,1
Bialystok .....	353	2.792	7,9
Wilno .....	349	2.077	5,9
Nowogrodek .....	225	1.501	6,7
Polésie .....	169	1.192	7,1
Wolhynie .....	349	2.194	6,3
Poznan .....	557	7.893	14,2
Poméranie .....	215	2.302	10,7
Cracovie .....	121	600	5,0
Lwow .....	204	925	4,5
Stanislawow .....	65	297	4,6
Tarnopol .....	150	844	5,6
Silésie .....	34	307	9,1
Totaux .....	4.417	36.548	8,3

De l'examen des tableaux précédents, il résulte que les terres à froment et à seigle se trouvent principalement en Posnanie et en Poméranie polonaise : c'est là que sont obtenues les récoltes quantitativement les plus importantes : mais ces résultats sont déterminés, non pas tant par la richesse naturelle du sol, que par son aménagement et sa culture rationnels : la preuve en est le rendement élevé à l'hectare dans ces régions. Puis vient l'ancien royaume du Congrès; les quantités récoltées sont encore moins importantes dans les territoires de l'Est, pour devenir singulièrement réduites en Petite-Pologne.

En 1924, 1.218.000 hectares ont été cultivés en orge; cette superficie, légèrement supérieure à celle de 1923, a fourni aux agriculteurs polonais 12.081.000 quintaux, soit près de quatre millions et demi de quintaux de moins que l'année précédente; le rendement à l'hectare a été de 9,9 quintaux, au lieu de 13,8 en 1923.

Le détail de ces nombres par wojewodie est indiqué dans le tableau suivant.

Wojewodies	Récolte de l'orge en 1924		
	Superficie (en milliers d'hectares)	Récolte (en milliers de quintaux)	Récolte par hectare (en quintaux)
Varsovie .....	104	1.418	13,7
Lodz .....	64	731	11,4
Kielce .....	136	1.329	9,8
Lublin .....	115	1.208	10,5
Bialystok .....	53	485	9,2
Wilno .....	68	477	7,0
Nowogrodek .....	37	305	8,3
Polésie .....	23	157	6,8
Wolhynie .....	70	537	7,6
Poznan .....	112	1.992	17,8
Poméranie .....	43	749	17,3
Cracovie .....	91	705	7,7
Lwow .....	121	930	7,7
Stanislawow .....	48	268	5,6
Tarnopol .....	126	712	5,6
Silésie .....	7	78	11,7
Totaux .....	1.218	12.081	9,9

On peut appliquer à la culture de l'orge les observations que nous avons formulées plus haut sur celle du froment et du seigle; en ce qui concerne l'avoine, le rendement moyen est plus élevé dans les provinces occidentales, mais la récolte totale est plus considérable dans les wojewodies centrales, par suite de la plus grande étendue cultivée.

Sur 2.585.000 hectares, soit presque autant qu'en 1923, la Pologne a récolté, en 1924, 24.120.000 quintaux, c'est-à-dire plus de onze millions de quintaux de moins que l'année précédente. Même cause que pour les autres céréales : l'insuffisance du rendement moyen : 9,3 quintaux à l'hectare contre 14 quintaux.

La situation par wojewodie fait l'objet du tableau suivant.

Wojewodies	Récolte de l'avoine en 1924		
	Superficie (en milliers d'hectares)	Récolte (en milliers de quintaux)	Récolte par hectare (en quintaux)
Varsovie .....	264	3.258	12,3
Lodz .....	169	2.068	12,3
Kielce .....	219	2.060	9,4
Lublin .....	268	2.685	10,0
Bialystok .....	179	1.393	7,8
Wilno .....	136	856	6,3
Nowogrodek .....	97	691	7,1
Polésie .....	3	396	5,4
Wolhynie .....	172	1.233	7,2

<i>Wojewodies</i>	<i>Récolte de l'avoine en 1924</i>		
	<i>Superficie (en milliers d'hectares)</i>	<i>Récolte (en milliers de quintaux)</i>	<i>Récolte par hectare (en quintaux)</i>
Poznanie .....	144	2.700	18,7
Poméranie .....	77	1.304	17,0
Cracovie .....	218	1.762	8,1
Lwow .....	266	1.758	6,6
Stanislawow .....	113	634	5,6
Tarnopol .....	146	776	5,3
Silésie .....	44	546	12,4
<b>Totaux .....</b>	<b>2.585</b>	<b>24.120</b>	<b>9,3</b>

La récolte des pommes de terre a été, par contre, satisfaisante : elle a donné, en 1924, 268.696.000 quintaux, soit une quantité légèrement supérieure à celle de l'année antérieure, sur une superficie de 2.331.000 hectares (une soixantaine de mille d'hectares de plus qu'en 1923), avec un rendement moyen de 115 quintaux à l'hectare (en 1924, 116 quintaux).

Ce sont toujours les wojewodies occidentales qui fournissent les plus gros résultats; mais les autres régions polonaises sont beaucoup moins dépassées que pour les céréales : c'est ce qui ressort du tableau suivant.

<i>Wojewodies</i>	<i>Récolte des pommes de terre en 1924</i>		
	<i>Superficie (en milliers d'hectares)</i>	<i>Récolte (en milliers de quintaux)</i>	<i>Récolte par hectare (en quintaux)</i>
Varsovie .....	275	33.009	120
Lodz .....	205	24.767	121
Kielce .....	219	24.687	113
Lublin .....	214	28.118	131
Bialystok .....	142	15.354	108
Wilno .....	91	5.487	60
Nowogrodek .....	53	4.418	83
Polésie .....	56	5.020	89
Wolhynie .....	73	7.766	107
Poznan .....	284	42.126	148
Poméranie .....	125	17.326	138
Cracovie .....	155	12.395	80
Lwow .....	178	19.576	110
Stanislawow .....	92	10.280	111
Tarnopol .....	126	15.015	120
Silésie .....	43	3.372	78
<b>Totaux .....</b>	<b>2.331</b>	<b>268.696</b>	<b>115</b>

La récolte des betteraves à sucre a été, en 1924, meilleure qu'en 1923 : la superficie cultivée a augmenté de près de 30.000 hec-

tares et s'est élevée à 163.400 hectares; la quantité récoltée a atteint 32.108.000 quintaux, soit plus de six millions de quintaux qu'en 1923; le rendement moyen a été de 197 quintaux par hectare contre 189 en 1923.

La culture de la betterave à sucre est concentrée dans les wojevodies ci-après énumérées.

Wojevodies	Récolte des betteraves à sucre en 1924		
	Superficie (en milliers d'hectares)	Récolte (en milliers de quintaux)	Récolte par hectare (en quintaux)
Varsovie .....	38,1	6.740	177
Lodz .....	8,6	1.807	209
Kielce .....	4,8	932	196
Lublin .....	17,6	2.804	159
Wolhynie .....	7,3	845	115
Poznan .....	64,7	14.479	224
Poméranie .....	14,9	3.255	219
Lwow .....	5,8	958	166
Haute-Silésie .....	1,6	288	180
<b>Totaux .....</b>	<b>163,4</b>	<b>32.108</b>	<b>197</b>

Enfin, nous faisons figurer dans le tableau suivant les renseignements concernant la récolte de divers produits agricoles en Pologne.

Produits	Récolte de divers produits agricoles en 1924		
	Superficie (en milliers d'hectares)	Récolte (en milliers de quintaux)	Récolte par hectare (en quintaux)
Mais .....	77	1.057	13,7
Sarrasin .....	293	2.219	7,6
Millet .....	118	1.166	9,9
Pois .....	159	1.467	9,2
Colza .....	43	389	9,0
Lin (graines) .....	106	569	5,4
Lin (filasse) .....		436	4,1
Chanvre (graines) .....	43	232	5,4
Chanvre (filasse) .....		223	5,2

#### UNE ENQUÊTE SUR LA PRODUCTION.

Le Bureau International du Travail vient de publier le tome IV de son *Enquête sur la Production*.

Il convient de signaler cette œuvre considérable qui tire son origine d'une décision prise par le conseil d'administration du B.I.T. dans sa séance du 9 juin 1920.

A cette enquête, le gouvernement polonais a participé par l'envoi d'un mémoire de 196 pages, la plus ample des réponses fournies par les 29 gouvernements consultés; au surplus, 7 organisations ou-

rières et plusieurs personnalités polonaises ont adressé diverses informations.

Toutes ces contributions à l'*Enquête* datent de 1921, et elles auraient évidemment gagné à être groupées et publiées plus tôt; mais, dit M. Albert Thomas, dans sa préface, « le collaborateur à qui nous avons confié la conduite et la direction de cette enquête, M. Edgard Milhaud, a été arrêté pendant plus de huit mois, et au moment même où il nous apportait les premiers résultats de son labeur, par une longue et cruelle maladie; et il n'a pu se soustraire à l'impérieuse obligation de remettre au point un travail que la réalité mouvante de la production industrielle risquait de faire apparaître déjà comme ancien et périmé, au moins dans quelques-unes de ses parties ».

Quoi qu'il en soit, un pareil retard est particulièrement défavorable pour la Pologne : ce pays a en effet réalisé, depuis le regroupement de ses forces économiques dans une unité nationale indépendante, de très grands progrès, que ne sauraient nier même les observateurs les plus récalcitrants : de plus, deux faits ont modifié totalement sa physionomie industrielle : c'est, d'une part, la réunion de la plus grande partie de la Haute-Silésie; c'est, d'autre part, la réforme financière entreprise, dès le début de 1924, par le gouvernement de M. Grabski, et poursuivie, inlassablement, pendant toute l'année dernière, jusqu'au succès incontestable.

C'est pourquoi, sans nier le mérite de l'*Enquête sur la Production* et sans en méconnaître l'intérêt au moins historique, nous sommes obligés de constater que, dans leur ensemble, les renseignements, relatifs à la Pologne, ne constituent qu'une documentation rétrospective.

Précédé d'un « Mémoire introductif », le rapport général de l'*Enquête sur la Production*, après avoir exposé, dans le tome premier, la marche et la procédure de l'enquête, ainsi que les sources consultées, aborde dans le tome II (deux volumes) l'étude comparée d'un certain nombre de produits fondamentaux : combustibles minéraux (charbon, pétrole); minerais et métaux (fer, cuivre, plomb, zinc, aluminium, mercure, argent, or); produits chimiques (engrais, soufre); produits agricoles à destination industrielle (caoutchouc, coton, laine, soie, lin, chanvre, jute); produits agricoles à destination alimentaire (betteraves à sucre, froment et seigle, maïs, riz); cheptel; constructions navales; industries textiles; bâtiment. Chaque notice sur un produit déterminé ou une industrie spéciale débute par un aperçu général sur le mouvement de la production dans le monde; puis viennent des notes sur les prix; enfin, des informations particulières sur chaque pays producteur.

Sous les réserves précédemment formulées, cette « Somme » présente un réel intérêt et est appelée à rendre des services : elle se termine par une étude très complète sur le rendement par ouvrier; en ce qui concerne la Pologne, la conclusion, sur ce point, est la suivante : « Il est permis d'affirmer qu'à l'heure actuelle la réduc-

tion du rendement en Pologne est due dans une mesure plus forte aux défauts techniques des établissements industriels qu'à la conduite individuelle de l'ouvrier. Cette affirmation concorde aussi avec le fait suivant : la comparaison du rendement des ouvriers mineurs de la Haute-Silésie et de ceux du bassin de Dombrowa tourne à l'avantage de ces derniers, bien qu'en Haute-Silésie les machines n'aient pas été détruites, que leur renouvellement soit à tout moment possible, et que le nombreux matériel roulant des chemins de fer, en opposition à l'état de choses dans la République polonaise, permette l'écoulement normal du charbon emmagasiné. »

La réponse du Gouvernement polonais fait allusion à l'un des faits essentiels, que l'on ne saurait rappeler avec trop de force, surtout dans un travail de comparaison avec d'autres pays producteurs : il ne faut pas oublier, en effet, que la Pologne a reconstitué son armature économique malgré les dévastations et les pillages de plusieurs années d'hostilités, malgré une nouvelle guerre avec la Russie soviétique, malgré l'absence de crédits, malgré des communications précaires avec les pays occidentaux de l'Europe et de l'Amérique; elle se trouvait, au moment de l'armistice, en plein désarroi, sans ressources, sans aide; et, pourtant, elle a vaincu ces difficultés; il faut bien célébrer cette victoire économique et financière, qui, pour exiger moins de sacrifices et exalter moins les âmes que la victoire militaire, a demandé tout de même de l'énergie, de l'ordre, de la discipline, bref, ces qualités, qui font les Etats — comme les individus.

Ces difficultés surmontées ou amoindries, elles ressortent d'ailleurs des tomes III et IV (premier volume), dans lesquels sont passées en revue les causes de la dépression économique mondiale après la guerre.

Tout d'abord la crise des matières premières : certes, la Pologne possède, sur son territoire ou dans son sous-sol, de nombreux produits bruts, mais plusieurs de ses industries fondamentales (l'agriculture, l'industrie textile, l'industrie métallurgique) doivent se fournir à l'étranger des matières premières, qu'elles ne peuvent trouver dans le pays : or, le mémoire du gouvernement polonais signale que l'industrie polonaise faisait venir de Russie, en grandes quantités, du coton, de la laine et du lin pour la production textile; de plus, grâce aux tarifs des chemins de fer russes qui favorisaient l'exportation de Russie des céréales et des matières premières, les forges polonaises trouvaient avantageux d'importer du minerai de la Russie méridionale, minerai plus riche que celui de la Pologne (500.000 tonnes en 1912); par suite de circonstances connues, l'importation des matières premières russes cessa complètement, et cela à un moment où le pays en avait été complètement dépouillé par les Allemands.

D'autre part, l'agriculture polonaise, privée de crédits suffisants et entravée par la baisse de la devise nationale, n'a pas pu se procurer les engrais nécessaires; d'où un fâcheux fléchissement du

rendement des terres. Enfin, la pénurie de charbon a été sérieusement ressentie, jusqu'en 1922. Mais de grands progrès ont été réalisés : la Pologne a appris à ne pas compter sur le marché russe pour lui assurer ses stocks de matières premières; la Haute-Silésie a apporté à la Pologne de nouveaux contingents de matières premières, qui peuvent être, soit employées dans les industries nationales, soit utilisées comme moyen d'échange; enfin, on ne saurait trop insister sur ce point, l'établissement d'une unité monétaire stable a complètement changé les rapports de la Pologne avec ses fournisseurs.

Ensuite, l'*Enquête* relève la crise de l'outillage : de l'ensemble des données communiquées, il résulte qu'en 1921 il existait, tant dans l'industrie que dans l'agriculture polonaises, une grave crise de l'outillage; la cause principale de cet état de choses résidait dans les destructions et les réquisitions opérées pendant les guerres successives dont la Pologne a été le théâtre.

Le renouvellement de l'outillage se heurtait aux difficultés d'importation de sources diverses, notamment à celles qui provenaient de la dépréciation du change polonais, de la crise des capitaux et de la concurrence faite aux immobilisations industrielles par les placements de spéculation à fort rendement immédiat. Là encore, la réforme financière polonaise a modifié totalement l'aspect de la question. Aussi bien, l'industrie polonaise s'est efforcée, et avec succès, de produire elle-même le matériel d'un certain nombre de ses fabrications.

La crise des transports est l'un des problèmes les plus urgents et les plus redoutables qui aient sollicité et retenu l'attention du Gouvernement polonais. La situation a été souvent signalée dans cette revue : elle dérive non seulement des événements de la guerre, mais encore des conditions politiques et économiques du développement des moyens de transport dans les trois tronçons de la Pologne; elle se caractérise essentiellement par l'insuffisance des voies ferrés ou encore par leur défaut d'adaptation aux conditions économiques, par la pénurie et l'hétérogénéité du matériel roulant, par le manque de matériel de navigation fluviale et par l'état extrêmement défectueux des routes et des ponts.

Depuis 1921, des progrès réels ont été acquis, principalement en ce qui concerne les chemins de fer; nous avons donné à ce sujet de fréquentes informations.

La crise des capitaux, examinée en 1921, provenait, d'une part, de la concurrence que la spéculation financière et les placements commerciaux faisaient aux placements normaux de l'industrie, moins rémunérateurs, et d'autre part, du mouvement continu de dépréciation de la monnaie nationale, qui détournait les capitaux des placements à revenus fixes, nécessairement atteints par la diminution graduelle de la valeur de l'argent.

La dépréciation monétaire a disparu et la concurrence financière ou commerciale a diminué d'intensité : mais le manque de capitaux persiste : il faut en effet que la Pologne reconstitue, par l'épar-

gne et avec le temps, ces réserves, qui servent de fonds de roulement en période normale ou de viatique dans les passages difficiles; en attendant, sa santé financière attire la confiance de l'étranger qui, déjà, lui consent des crédits appelés à suppléer aux capitaux encore insuffisants.

La Pologne n'a pas en somme souffert, jusqu'à présent, de la crise des débouchés; bien plus, le bas cours du change constituait pour elle une véritable prime à l'exportation.

Mais, dotée par la nouvelle réforme financière d'une monnaie à la parité de l'or, elle ne peut établir maintenant des prix de revient inférieurs à ceux du marché mondial et, depuis plusieurs mois, elle rencontre des difficultés, auparavant inconnues, pour assurer le placement de ses produits; il est nécessaire que son industrie procède à une sévère révision de ses frais pour aboutir à une énergique compression; il y a là une crise passagère qui ne saurait d'ailleurs étonner; tous les pays placés dans les mêmes conditions l'ont subie.

La crise des changes est trop connue pour que nous insistions plus longuement sur ses causes : épuisement du pays, résultat de longues années de guerres et de dévastations; par suite de cet épuisement, nécessité de faire venir de l'étranger denrées alimentaires, matières premières, outillage et même produits fabriqués; balance défavorable du commerce, conséquence du fléchissement de la production industrielle et agricole; diversité des monnaies reçues par le nouvel Etat des anciennes puissances co-partageantes; dépréciation de ces différentes monnaies; émissions, en quantités considérables et de plus en plus massives, de monnaie de papier, pour faire face aux nécessités de l'organisation et du fonctionnement du nouvel Etat, sans contre-partie correspondante dans une réserve métallique.

Les effets sont, hélas, non moins connus : la crise des changes se trouve à l'origine de la crise des matières premières, de la crise de l'outillage, de la crise des transports, de la crise des capitaux et de la crise de la production elle-même : elle provoque une sorte de désagrégation générale de l'organisme économique.

La documentation fournie par le gouvernement polonais met bien également en lumière le cercle vicieux de l'action de la dépréciation monétaire sur la crise de la production et de l'action de la crise de la production sur la dépréciation monétaire.

De ce cycle infernal, la Pologne est sortie par une virile et bien-faisante énergie : les lecteurs ont pu suivre, dans cette revue, depuis un an, les passionnantes étapes de cette renaissance.

Le tome IV de l'*Enquête*, dont il ne vient de paraître que le premier volume, aborde l'étude, non plus des « facteurs économiques généraux » de l'économie mondiale, mais « les facteurs relatifs au travail » : conséquences démographiques immédiates de la guerre, sur lesquelles le gouvernement polonais ne peut apporter de renseignements précis, par suite du démembrement du pays en 1914;

la crise de la main-d'œuvre qui est, pour ainsi dire, inexistante en Pologne; enfin, conditions de vie des travailleurs, qui sont, d'une manière générale, trop liées avec la situation financière, pour qu'on y insiste longuement : le travailleur a besoin d'une rémunération convenable et aussi d'une certaine stabilité du coût de la vie : l'une et l'autre ne sont possibles qu'avec une monnaie stable.

Nous avons tenu à présenter un aperçu sommaire de cette *Enquête sur la production*, qui représente une importante documentation et qui a nécessité un gros travail de dépouillement et de synthèse : les six volumes publiés jusqu'à présent, sont, évidemment un indispensable instrument de travail : mais, comme nous l'avons déjà remarqué, la plupart des données relatives à la Pologne ne correspondent déjà plus à la réalité; si l'*Enquête sur la production* y perd de son utilité immédiate, réjouissons-nous de voir la Pologne démentir, en quelques années, des statistiques et des faits qui permettent cependant de mesurer l'effort accompli et les résultats obtenus.

## II. — COMMERCE EXTÉRIEUR

### RÉGLEMENTATION DU COMMERCE EXTÉRIEUR.

#### *Pologne.*

Un arrêté du 20 janvier 1925, publié par le *Dziennik Ustaw* du 10 février 1925 (n° 15, pos. 98), régleme les conditions d'importation et d'exportation des stupéfiants visés par la Convention Internationale de l'Opium en 1912.

Nous rappelons (voir *la Pologne* du 1<sup>er</sup> février 1925, page 101) que la Pologne a donné, à la date du 10 janvier 1920, son adhésion à la Convention précitée (*Diennik Ustaw*, 31 janvier 1923, n° 9, pos. 55).

\*  
\*\*

Aux termes d'un arrêté du 29 janvier 1925, publié au *Dziennik Ustaw* du 10 février 1925 (n° 15, pos. 102), un droit de sortie de 0,70 zl. est applicable à la pâte de papier, préparée chimiquement avec du bois, de la paille et des chiffons, etc. (cellulose) et du sulfate, sèche et humide (n° 243 du tableau des droits de sortie).

Nous rappelons qu'on trouvera tous renseignements utiles sur la réglementation actuelle des droits de sortie dans *la Pologne* du 15 octobre 1924, pages 444 et suivantes, du 1<sup>er</sup> novembre 1924, page 474, du 1<sup>er</sup> décembre 1924, page 573, du 15 janvier 1925, page 59, du 1<sup>er</sup> février 1925, page 110, et du 15 février 1925, page 137.

D'autre part, le *Dziennik Ustaw* du 13 février 1925 (n° 16) publie deux arrêtés portant modifications à la réglementation en vigueur.

Aux termes de l'arrêté du 30 janvier 1925 (pos. 106), le n° 223

du tarif douanier polonais (droits de sortie) reçoit la teneur suivante :

N° du tarif	Désignation	Droits par 100 kg.
223	Tourteaux .....	5 zl.
Remarque	Tourteaux déshuilés, contenant 1% et moins d'huile, exportés avec l'autorisation du Ministère du Trésor .....	Exempts

Enfin, le libellé du n° 235 est modifié de la manière suivante par l'arrêté du 31 janvier 1925 (pos. 108).

N° du tarif	Désignation	Droits par 100 kg.
235	Ferraille et acier : vieux, fondus et forgés : fragments, débris, copeaux (à l'exception des débris de tôle blanche), même pressés et en poudre .....	5 zl.

\*  
\*\*

Aux termes d'une note publiée au *Journal Officiel* du 20 février 1925, l'ambassadeur de Pologne à Paris a déposé, à la date du 18 février 1925, au Ministère des Affaires Étrangères de France, l'acte par lequel le président de la République polonaise ratifie l'arrangement international pour la création à Paris d'un Office International des épizooties, signé à Paris le 25 janvier 1924.

\*  
\*\*

Le 10 février 1925, a eu lieu entre les gouvernements américain et polonais un échange de notes, fixant un nouvel arrangement polono-américain.

Cet arrangement est basé sur la clause de la nation la plus favorisée; il règle les diverses questions relatives à l'exportation, aux taxes douanières, au transit, aux entrepôts, etc.

Les questions concernant les prescriptions d'ordre sanitaire ou administratif ne seront réglées que par un traité de commerce et une convention d'établissement définitifs, qui seront conclus dans un délai peu éloigné.

L'arrangement du 10 février 1925 entrera en vigueur aussitôt après sa ratification par les deux gouvernements intéressés : il s'appliquera également au territoire de la Ville libre de Gdansk.

Nous rappelons que dans *la Pologne* du 1<sup>er</sup> février 1925, pages 101 et suivantes, nous avons énuméré les traités, conventions et accords économiques de la Pologne.

#### France.

Le *Journal Officiel* des 23-24 février 1925, pages 1974 et suivantes, publie un décret portant publication et mise en application à titre provisoire de la convention commerciale entre la France et la Lettonie, signée à Riga, le 30 octobre 1924.

### III. — VOIES DE COMMUNICATION

La Compagnie internationale des Wagons-lits et des Grands Express Européens vient d'organiser un service de transports rapides de colis-messageries entre la France, la Belgique, la Pologne et les Pays Baltes.

Le transport est effectué dans les fourgons de la Compagnie, attelés au train rapide Paris-Berlin-Varsovie-Riga.

A la suite des accords passés avec les Administrations des Chemins de fer et des douanes des pays intéressés, l'enregistrement des expéditions pourra se faire jusqu'à destination et les convoyeurs de la Compagnie accompagnant les colis se chargeront des formalités de douane au passage des frontières.

Pour la Pologne, les colis (d'un poids maximum de 100 kilogrammes), remis, 6, rue Lamartine, avant 16 heures arriveront à Varsovie le surlendemain à 9 heures du matin.

Le correspondant à Varsovie de la Compagnie internationale des Wagons-Lits et des Grands Express Européens, est, pour le service des colis-messageries, la Société « Polski Lloyd », 36, allées de Jérusalem.

### IV. — QUESTIONS FINANCIÈRES

#### *Pologne*

Un arrêté du ministre du Trésor, en date du 22 janvier 1925, publié au *Dziennik Ustaw* du 7 février 1925 (n° 14, pos. 95), porte organisation de la Direction du monopole d'Etat de l'alcool.

•••

Un parlementaire français s'étant préoccupé de savoir quelles mesures le gouvernement français compte prendre « pour faire obtenir justice aux porteurs de devises polonaises, achetées à un taux élevé en France (100.000 marks polonais pour 360 fr.), devises presque sans valeur aujourd'hui, tandis que les porteurs de rentes du même pays sont favorisés par suite de la cote stable des valeurs à revenus fixes en Pologne », le ministre a fait la réponse suivante:

« Il convient tout d'abord d'observer que la quasi-totalité des devises polonaises, actuellement en possession de Français, ont été acquises en violation des dispositions de la loi du 3 avril 1918 réglementant l'exportation des capitaux. Quant aux porteurs qui auraient pu les acquérir régulièrement, il va de soi qu'ils ont effectué cette opération à leurs risques et périls. Dans ces conditions, le gouvernement français ne saurait d'aucune manière intervenir en faveur des porteurs de devises polonaises. »



La Pologne vient de placer en Amérique, par l'intermédiaire de la Société « Willen Read and Company », un emprunt qui a été couvert, le 16 février 1925, en quelques heures, par souscription publique.

D'après les renseignements communiqués, cet emprunt s'élève à un montant nominal de 35 millions de dollars : il consiste en bons qui portent intérêt à 8 % et qui ont été cédés au syndicat américain à 86 % de leur valeur nominale; la somme qui sera remise à la Pologne s'élèvera donc à 150 millions de zl. environ.

Le nouvel emprunt est gagé par les recettes de l'impôt sur le sucre, et, en cas de besoin, par une partie des recettes des chemins de fer polonais.

Il sera remboursé en 25 ans, par tirages semestriels, dont le premier aura lieu le 1<sup>er</sup> juillet 1925.

Les obligations ont été offertes à la souscription publique au taux de 95 %; elles seront remboursées à celui de 105 %, augmenté des intérêts courus depuis le dernier coupon.

On remarque que ces conditions sont bien plus favorables que celles de l'emprunt italien, émis en 1924 pour le service du monopole des tabacs de Pologne : le rendement de cette émission avait été de 81,65 % de son montant nominal.

D'autre part, l'emprunt italien n'avait été obtenu que grâce à la concession d'importantes fournitures pour le monopole; aucun privilège de ce genre n'a été prévu au profit des prêteurs américains.

Il faut en conclure que la situation financière de la Pologne est appréciée actuellement de manière beaucoup plus favorable que l'année dernière.

Le produit du nouvel emprunt américain sera affecté principalement à la construction des voies ferrées nécessaires au développement économique de la Pologne; le solde permettra d'augmenter les crédits gouvernementaux à l'agriculture, à l'industrie et au commerce.



D'après les premières informations parvenues, le rendement global des revenus de l'Etat, en janvier 1925, a atteint 140.100.000 zl. en regard de 125.700.000 zl. de dépenses (voir sur l'exécution du budget polonais en 1924 *la Pologne* du 15 février 1925, pages 138 et suivantes).



La première assemblée générale ordinaire de la Banque de Pologne a eu lieu le 14 février 1925 : elle a approuvé le rapport de la direction et les comptes pour l'exercice s'étendant du 28 avril au 31 décembre 1924.

Le président, M. St. Karpinski, dans son discours d'ouverture, a souligné la politique prudente de la Banque de Pologne; et il a fait remarquer que sa tâche avait été singulièrement facilitée par

la politique de réformes financières, entreprise et poursuivie par M. Grabski, président du Conseil et ministre du Trésor.

Au 1<sup>er</sup> janvier 1925, la Banque possédait 46 succursales et 50 agences sur le territoire polonais.

Le chiffre total des opérations a dépassé 37 milliards de zl.

La réserve métallique en or, qui, au 28 avril 1924, atteignait seulement 19.525.703 zl., s'élevait, au 31 décembre suivant, à 103.362.870 zl.

La circulation fiduciaire est passée de 111.116.880 zl., le 10 mai 1924, à 550.873.960 zl. le 1<sup>er</sup> janvier 1925 : elle est garantie non seulement par l'encaisse métallique, mais encore par une réserve de devises étrangères appréciées (269.146.000 zl.).

L'exercice a été clos par un bénéfice net de 11.970.098,02 zl., dont 2.719.877,45 zl. ont été versés, conformément au statut de la Banque, au Trésor de l'Etat; 8.000.000 zl., au paiement du dividende; 1.197.009,80 zl. ont été portés au fonds de réserve; et 53.210,77 zl. ont été reportés sur l'exercice 1925.

Le dividende voté par l'Assemblée est de 12 % (8 zl. par action).

\*  
\*\*

D'après les informations publiées dans la presse, les représentants de l'Union Sucrière polonaise ont conclu, auprès de la *British Overseas Bank*, un emprunt de 2 millions de l. st. (dont 500.000 l. st. payables en mars, 500.000 l. st. payables en avril, le reste pendant les mois d'été). Le taux de l'intérêt est 10 %. Le prêt est remboursable en deux ans.

M. Grabski, ministre des finances, assistait à la signature du contrat.

Le groupe britannique achète 60 % des actions de la Banque Anglo-polonaise de Varsovie, qui acquerra le droit exclusif de représenter l'Union des fabricants de sucre polonais pendant la durée du contrat.

#### *France.*

Un décret du 22 février 1925, publié au *Journal Officiel* des 23-24 février 1925, suspend l'application du décret du 16 septembre 1924, fixant les conditions dans lesquelles sont mises en vigueur les dispositions légales relatives au « bordereau de coupons » (voir sur la question *la Pologne* du 1<sup>er</sup> octobre 1924, page 426).

A. MERLOT.

# LA REPRÉSENTATION DE LA POLOGNE

## A LA

### CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE

La Pologne a été l'un des premiers pays qui ont donné leur adhésion à la Chambre de Commerce Internationale dont la création a été décidée à la Conférence Internationale d'Atlantic City en octobre 1919 et réalisée au Congrès de Paris, en juin 1920. L'adhésion de notre pays a été facilitée par le fait qu'il y existait déjà « l'Union Centrale de l'Industrie, des Mines, du Commerce et des Finances de la Pologne », corps véritablement représentatif de tous les grands intérêts économiques du pays et constituant le cadre naturel pour la formation du Comité National Polonais de la Chambre de Commerce Internationale dont la création a été accueillie avec faveur par le président fondateur, M. Etienne Clémentel.

La présidence du Comité National Polonais est assurée par M. Ladislas de Kislanski, Président de l'Union Centrale de l'Industrie, des Mines, du Commerce et des Finances de Pologne. Au sein du Conseil de la Chambre de Commerce Internationale, la Pologne est représentée par M. Boguslaw Herse, Président de l'Association des Négociants Polonais, Vice-Président de l'Union Centrale, Membre de la Cour d'Arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale, et Président de la Chambre de Commerce Polono-Française de Varsovie, et par son suppléant, M. Antoine Olszewski, ancien Ministre de l'Industrie et du Commerce de Pologne, remplacé ensuite par le Comte Ladislas Jezierski, membre du Comité Exécutif de la Chambre de Commerce Internationale et Membre du Comité Exécutif de la Cour d'Arbitrage. Le mandat de commissaire administratif, chargé d'assurer une liaison suivie et étroite avec le Secrétariat général de la Chambre, dirigé par M. Dolléans, a été confié en premier lieu à M. Stéphane de Przewdzicki, remplacé successivement par M. Boleslas Malinowski, délégué polonais au Comité des Statistiques et par M. Charles de Korytko, délégué polonais au Comité des Transports par fer de la Chambre de Commerce Internationale.

Peu après la constitution de son Comité National, la Pologne prit part au premier Congrès de la Chambre de Commerce Internationale qui s'est tenu à Londres du 27 juin au 2 juillet 1921. La délégation polonaise (10 membres) à ce Congrès, était présidée par

M. Boguslaw Herse : elle a présenté cinq rapports ultérieurement édités sous la forme de brochures : 1° *La situation économique de la Pologne*; 2° *Aperçu sur les éléments de la Production industrielle en Pologne*; 3° *La législation fiscale en Pologne et l'impôt sur le revenu*; 4° *Les chemins de fer en Pologne*; 5° *Le commerce avec la Russie*. Le discours de bienvenue prononcé par le président de la délégation polonaise a été vivement applaudi et les exposés des délégués au cours des travaux des groupes du Congrès ont été suivis avec un vif intérêt, ce qui a permis d'éclaircir beaucoup d'inexactitudes et de malentendus au sujet de la situation économique de la Pologne.

L'une des résolutions, votées par le Congrès, visait la reconstitution de la Pologne et accordait à ce pays l'assistance et la collaboration que la Chambre de Commerce Internationale a apportées aux régions dévastées des autres pays.

S'inspirant des décisions du même Congrès, les délégués polonais sont intervenus en Pologne pour le retour progressif à la liberté économique; et ils ont contribué à obtenir d'appréciables résultats.

Parmi les nombreux mémoires rédigés par le Comité National Polonais, et qui constituent une documentation suivie sur l'évolution économique de la Pologne, rappelons le rapport n° 10 qui a modifié des appréciations hâtives de certains hommes d'affaires américains; la possibilité de cette rectification amicale constitue certainement un avantage de la participation polonaise à la Chambre de Commerce Internationale.

Le deuxième Congrès de la Chambre s'est tenu du 18 au 25 mars 1923 à Rome, et réunissait 533 adhérents et invités appartenant à 36 nations. La délégation polonaise (7 membres) était dirigée par M. Ladislas de Kislanski. La Pologne présenta six rapports : sur la situation économique et financière de la Pologne; sur les questions douanières; sur les transports par chemins de fer; sur les transports par mer; sur les transports aériens, enfin, sur l'assainissement des relations commerciales internationales. Ce dernier memorandum, rédigé par M. Champagner, directeur général de la Banque de Commerce à Varsovie, a trouvé un accueil favorable et a été appuyé surtout par la délégation française. Après discussion, ce projet très intéressant a été transmis au Conseil de la Chambre qui l'a adopté comme susceptible de faciliter la solution prochaine de cette question si importante et difficile à résoudre. Le Congrès de Rome a été d'un grand intérêt pour la Pologne et son succès final fut pour nous la décision d'un groupe important de délégués américains de faire un voyage d'études en notre pays. Cette délégation, qui a été accueillie chaleureusement en Pologne, était dirigée par M. Willis H. Booth, président actuel de la Chambre.

Les profits que la Pologne tire de sa participation à la Chambre de

Commerce Internationale sont d'abord d'ordre moral. La rencontre et la collaboration sur le terrain économique d'hommes d'affaires de nombreux pays constitue un terrain d'entente qui tend à effacer les divergences d'intérêts et crée ainsi une base solide pour l'œuvre de la paix. Jusqu'ici aucune résolution n'a été imposée par une majorité; les décisions sont prises en tenant compte dans la mesure du possible des intérêts communs des pays adhérents.

Les milieux gouvernementaux tiennent compte des desiderata de la Chambre de Commerce Internationale et, pour citer un exemple, la délégation officielle polonaise au Congrès Douanier à Genève s'est entendue avec le représentant polonais à la Chambre de Commerce Internationale où le programme du Congrès Douanier était discuté, et se sont mis d'accord sur tous les projets.

La Commission de Codification appelée à donner à la Pologne une législation uniforme prend note dans le domaine commercial des vœux et de l'opinion de la Chambre. Ce sont des avantages spéciaux particuliers à notre pays. En dehors de ceux-ci, il y a des avantages communs et en premier lieu le bénéfice pratique que donne la constitution de la Cour d'Arbitrage, dont la portée ne saurait être discutée. La Chambre de Commerce Internationale insiste actuellement sur la nécessité qu'il y a pour les gouvernements de reconnaître la validité de la clause compromissoire et prendre cette question en considération en modifiant les lois dans ce sens. Dans cet ordre d'idées, le Comité National Polonais est également intervenu auprès du Gouvernement polonais et espère une solution favorable.

Nous pensons que bientôt cette étroite collaboration de la Pologne avec la Chambre de Commerce Internationale trouvera en quelque sorte sa consécration par l'organisation à Varsovie de l'un des prochains Congrès de la Chambre. La crise des logements ne retardera pas trop longtemps, nous le souhaitons, la date de l'invitation du Comité National Polonais, qui a été acceptée, en principe.

St. Koçor,

*Secrétaire du Comité National Polonais  
de la Chambre de Commerce Internationale.*

---

## LA VIE INTELLECTUELLE

UNE NOUVELLE ŒUVRE DE LADISLAS REYMONT.

*Ladislas Reymont*, le lauréat du prix Nobel, dont nous avons entretenu nos lecteurs dans le numéro du 1<sup>er</sup> décembre de *la Pologne*, vient de doter la littérature polonaise d'un nouveau chef-d'œuvre qui est appelé à avoir dans le monde entier, un énorme retentissement.

Il a pour titre *Bunt* (la Révolte) et porte comme sous-titre le mot *basn* (une fable). C'en est une en effet, si l'on doit considérer comme fable toute histoire qui a des animaux, comme principaux personnages.

Ce n'est pas la première fois que le monde des animaux, leurs sentiments, leurs appétits et leurs réclamations, tente un écrivain de talent. A ne citer qu'Aristophane, Edmond Rosland et Madame Colette, nous voyons que *Reymont* n'est pas le premier à aborder ce sujet fantastique. Mais il le fait avec toute la force de son puissant génie, et en lisant le *Bunt*, on semble pénétrer dans un monde ignoré et méconnu jusqu'ici.

L'action se passe à la campagne, dans une vieille et riche demeure seigneuriale. Un superbe chien de chasse du nom de *Rex* en est le héros principal. Il a été pendant longtemps le favori du maître, le compagnon de ses promenades et de ses parties de chasse. Mais la fortune est changeante. Un beau matin, *Rex* cesse d'être bien en cour. On lui préfère un basset qui prend la place de l'ancien favori sur les tapis moelleux des salons et du cabinet de travail du maître. L'accès des appartements luxueux de cette vieille demeure seigneuriale est interdit à *Rex*. On le chasse de partout et l'histoire débute par une scène terrible où la gouvernante, furieuse de voir l'ancien favori du maître, tapi dans un coin de la cuisine où il a rafflé de la table un superbe morceau de rôti, le frappe à tour de bras en lui rappelant tous les récents méfaits qu'il a accomplis depuis le jour où il a perdu les faveurs du maître. *Rex* hurle de douleur, toute la basse-cour est en émoi. Les chiens de garde aboient furieusement, les paons poussent des cris d'effroi, les dindons gloussent éperduement. Le pauvre chien se traîne, lamentable loque, dans un coin du jardin où vient le rejoindre son ami, un pauvre orphelin, *Niémowa*, victime comme lui de la colère de l'irascible gouvernante. *Niémowa* lui apporte un peu d'eau dans une écuelle pour étancher sa soif et *Rex*, remis de ses émotions, s'endort d'un sommeil entrecoupé à chaque instant de cauchemars. Les souvenirs du passé assaillent son pauvre cerveau bouleversé. Il se voit aux côtés de son maître prêt, à chaque instant, à sauter à la gorge de qui que ce soit, d'étrangler même son propre frère, si telle était la volonté du maître. Sa voix puissante faisait trembler les échos d'alentour. Même les bœufs aux cornes redoutables prenaient la fuite lorsqu'il les menaçait de ses

crocs. Et le voilà aujourd'hui pourchassé par tout le monde, un véritable rebut de la société. C'est ici que commence la partie la plus belle, la plus émouvante du *Bunt*. L'auteur nous initie à l'évolution qui, dans le cerveau de *Rex*, s'est opérée à l'égard des hommes ainsi que dans ses rapports avec ses semblables.

Jusque-là, *Rex* considérait l'homme, son seigneur et maître, comme un dieu. Il était pour lui le souverain de la terre, celui auquel sont soumises toutes les autres créatures, auquel tous les animaux doivent respect, aide et obéissance et au service duquel, service parfois dur et difficile, doivent se trouver de droit tous ses vassaux. N'a-t-il pas accompagné son maître maintes fois à la chasse, n'a-t-il pas été témoin de sa force foudroyante, de son pouvoir tout-puissant? Il était son compagnon fidèle, son acolyte, son serviteur dévoué — et il était heureux. Aujourd'hui tout a changé. Il mendie au seuil de la porte de la demeure seigneuriale un morceau de pain qu'on lui refuse brutalement, en l'envoyant d'un coup de pied rouler dans la poussière. Et avec ce changement, toutes ses idées sur le monde et, en particulier, sur le monde des bêtes, a subi une transformation complète.

De toutes parts, il n'entend que plaintes et malédictions. Il ne voit partout que tyrannie et injustices, effort surhumain du travailleur fléchissant sous le poids d'un fardeau dépassant ses moyens, exploitation perfide des forces ouvrières au profit des exploités. On n'entend que plaintes et malédictions. Même le perroquet, cet éternel privilégié, ce parasite oisif, chante une chanson pleine de tristesse remplie des souvenirs du pays natal, là-bas au delà des mers, dans des contrées enchantées, où luit sans cesse un riant soleil, où le gazouillement des oiseaux exotiques remplace le croassement vulgaire des corbeaux guettant au coin du bois un morceau de charogne.

L'injustice est toute-puissante. C'est elle la maîtresse du monde.

Et sous l'emprise de ces nouvelles idées qui se font jour dans sa tête, sous l'influence de l'amertume qui remplit son cœur jusqu'aux bords, *Rex* décide qu'il est appelé à délivrer les animaux de la servitude à laquelle l'homme les a soumis. S'il y réussit, il réalisera une vengeance terrible car il sait que, laissé à lui seul, l'homme sera incapable de suffire à son existence.

Pénétré de la grandeur de sa mission, *Rex* entreprend un travail gigantesque. La description de ses efforts occupe la partie principale du *Bunt*. Il nous est difficile de la résumer. Elle est pleine de scènes poignantes, d'une actualité et d'un réalisme saisissants. Il faudrait les citer toutes et, malheureusement, la place nous manque.

Disons toutefois qu'après des hauts et des bas, après avoir passé par une cruelle déception amoureuse, *Rex* allié au chef des loups, *Kulas* (le boiteux), créature vile et vulgaire, devient le roi d'une foule sans nombre d'animaux, chevaux, vaches, porcs, brebis et chiens qui ont abandonné l'homme et l'ont élu pour les conduire au pays de la liberté.

*Rex* prend la direction de l'Orient. Des masses d'animaux le suivent couvrant de leurs corps multiformes les champs et les bois. Rien ne peut les arrêter dans leur élan irrésistible. Ils brisent et démolissent tout sur leur passage se dirigeant tous vers l'Orient où les guide le cri perçant des escadrons ailés précédant leur marche triomphale.

Des mois entiers se passent dans cette course effrénée, sans que la terre promise apparaisse à l'horizon. Les masses des fugitifs ont été décimées par la faim, les maladies et les autres embûches que la nature ingrate suscite à chaque pas sur leur chemin. L'ami de la première heure, *Nimowa*, l'orphelin délaissé, qui, subjugué par la force de *Rex*, l'a suivi dans sa folle entreprise s'insurge en présence des atrocités que les animaux déchaînés font subir aux hommes. Il sème parmi la troupe des germes de révolte. Plus d'un rêve à son étable chaude où il était bien nourri et à l'abri des intempéries, à l'écurie pleine de foin parfumé. Et, comme il arrive souvent, les traces des injustices, des maux et des douleurs se sont effacées de leur souvenir. On est prêt à suivre les conseils de *Nimowa*. *Rex* l'apprend. Il chasse son vieil ami qui s'en va tout seul, emportant son fétiche, une poupée enlevée à l'étalage d'une boutique éventrée par les forcenés au passage d'une petite ville.

Et *Rex* mène plus loin la foule hurlante de ses adeptes. Les privations et les souffrances recommencent de plus belle. La nuit, on entend dans le camp à demi endormi des cris de désespoir. « Un homme ! » « Donnez-nous un homme ! »...

Les loups ont été les premiers à abandonner la partie. Ils sont rentrés chez eux et, au seuil presque de la terre promise, les autres, profitant du sommeil de *Rex*, suivent leur exemple. Ils retournent sur leurs pas à la recherche... de l'homme. *Rex* les rattrape. Il les exhorte à le suivre, mais ils en ont assez. Dégoûtés de cette vie errante, ils refusent de lui obéir. La discussion s'envenime. Elle dérive en bataille et *Rex* est déchiré en morceaux par ses fidèles adeptes de la veille.

Restés seuls, ils réclament à haute voix un homme pour les gouverner. Sur la cime d'un palmier ils aperçoivent... un crang-outang et tous, à cette vue, tombent le museau dans la poussière en élevant vers ce simulacre de l'homme une seule prière : « Prends-nous sous ta tutelle, gouverne-nous, sauve-nous ! O homme tout-puissant ! »

Après ce bref résumé, tous commentaires nous semblent superflus. L'intention du maître apparaît dans toute la force de sa clarté. Les bêtes et *Rex* à leur tête ne sont que des fantoches. A travers les contorsions déformées de leurs faces ensanglantées apparaît toute l'horreur de la race humaine, des appétits déchaînés qui planent au-dessus des plus nobles aspirations, des plus belles révolutions. Dégoût, injustices, révolte, châtement — et, pour terminer, le triomphe du singe, de cet animal grotesque, l'incarnation de tout tout ce que l'humanité a de comique et de dégoûtant.

Paul KLECZKOWSKI,

## LIVRES ET PÉRIODIQUES

Général Désiré CHLAPOWSKI : *Mémoires sur les guerres de Napoléon*.  
— Un vol. in-12 de 356 pages. Plon.

Au moment où l'opinion française vient de marquer si chaleureusement et si dignement à M. de Chlapowski la joie qu'elle éprouve à le voir représenter la Pologne auprès de la France amie et alliée, on se rappellera sans doute avec intérêt les liens qui depuis un siècle passé unissent à la France la famille du premier ambassadeur de la nouvelle Pologne. Car en servant les intérêts de nos deux pays, M. de Chlapowski ne fait que continuer la tradition de son nom et de sa race. Avant lui, Désiré Chlapowski, son illustre aïeul, s'était consacré à la même cause, et par sa vaillance héroïque sur tous les champs de bataille de l'Europe où l'empereur des Français conduisit l'armée polonaise, avait su s'acquérir toute l'estime et la confiance de Napoléon qui en fit son officier d'ordonnance et un des barons de l'Empire.

Les Mémoires sur les guerres de l'Empire du baron Désiré Chlapowski sont un récit coloré, alerte et vivant, que l'on lira avec beaucoup de profit. La traduction, excellente, est de MM. Cherminski et Malibran. L'auteur, exempt de toute vanité personnelle et d'une modestie aussi rare que remarquable, s'est imposé de taire ses aventures propres pour ne relater que les événements considérables auxquels il a assisté. A cette attitude, son témoignage gagne une force singulière et sur tous les faits auxquels il a été mêlé, on le consultera avec avantage.

Les Mémoires commencent à la fin de l'année 1806 et, fidèle à son principe, l'auteur s'est abstenu de mentionner tout ce qui le concernait directement avant cette période. Les traducteurs, heureusement, ne l'ont pas entendu ainsi. Une courte notice, en tête du volume, nous apprend que, issu d'une des plus anciennes et des meilleures familles de la noblesse polonaise, Désiré Chlapowski était né en 1788. Après avoir fait ses études sous la direction d'un précepteur français, il était venu terminer son instruction militaire à l'Académie de Berlin et avait même reçu du gouvernement royal prussien un brevet dans le régiment de dragons de Brisevicz. Mais quand la Prusse déclara la guerre à Napoléon, ne voulant pas porter les armes contre la France, il se fit rayer des cadres et le jour même où les troupes françaises entraient à Berlin, dans tout l'enthousiasme de ses dix-huit ans, il monta à cheval pour aller à franc étrier annoncer à Poznan la grande nouvelle qui semblait donner vie à tous les espoirs polonais. Quelques jours après, il s'engageait dans la garde d'honneur que Dombrowski recrutait parmi ses compatriotes pour accueillir Napoléon à son entrée en Pologne.

L'empereur arriva à Poznan un mois plus tard. Aussitôt, il entreprit de grandes excursions dans la campagne environnant la ville. C'est ainsi que le 13 décembre il dirigea sa course du côté de Winiary, puis s'avança à travers champs, entraînant son escorte. Soudain, une fondrière de boue arrêta sa course, et les officiers français de son état-major déclarèrent qu'on ne pourrait franchir cet obstacle. A ce moment, un jeune Polonais, servant dans cette garde d'honneur dont j'ai parlé, s'avança en disant : « Un Polonais passe partout ! ». Et il lança son cheval dans la fosse boueuse où Napoléon le suivit aussitôt.

Ce jeune Polonais « qui passait partout » était Désiré Chlapowski qui venait de prendre ainsi contact avec Napoléon. L'empereur n'oublia jamais cette preuve de belle bravoure et, dès la paix de Tilsitt, il réclama Chlapowski pour son officier d'ordonnance.

Dès lors, sa carrière fut brillante : il fait avec l'empereur la campagne d'Espagne de 1808, revient avec lui en 1809, et assiste à la bataille de Wagram. Le 4 janvier 1811, il est fait baron de l'empire et deux ans plus tard il est nommé chef d'escadron au premier régiment de cheveu-légers (lanciers polonais) de la Garde. En cette qualité, il fait toute la campagne de Russie, puis celle de Saxe. Toutefois, après Bautzen, apprenant par une indiscretion du baron Fain que Napoléon vient d'offrir au czar, pour en obtenir la paix, la possession de la Pologne, il quitte le service de l'empereur pour se consacrer à l'administration de ses biens.

On sait que plus tard il refusa dédaigneusement les offres du gouvernement prussien qui lui offrait un grade dans son armée : « Sur la poitrine d'un officier de Napoléon, répondit-il, il n'y a pas de place pour la cocarde prussienne. »

Il prit ensuite une part active à l'insurrection de 1830-31 et fut alors l'un des meilleurs chefs de l'armée polonaise. Vaincu par les Russes devant Wilno, il dut se retirer avec ses troupes sur le territoire prussien où elles furent désarmées; lui-même fut incarcéré à Mémel. Poursuivi pour avoir participé à l'insurrection, il se vit condamné à la confiscation de ses biens et à la prison. Des amitiés personnelles finirent par lui obtenir une libération anticipée, puis le bénéfice d'une amnistie. Il mourut dans son domaine de Turwia, en 1879.

Mais je m'aperçois que cette biographie — si elle nous a mieux fait connaître ce beau caractère — nous a entraîné bien loin des *Mémoires*. Ceux-ci s'arrêtent en 1813. A les lire, on se fera une idée, qui pour beaucoup sera nouvelle, des services incalculables que rendirent à la France les troupes polonaises pendant ces années de bataille du premier Empire, où généreuses — trop crédules aussi, il faut bien le dire, en la parole de Napoléon — elles prodiguèrent leur sang, accumulant les exploits et les payant en sacrifices. Le récit que fait de la campagne d'Espagne Désiré Chlapowski est édifiant à ce point de vue. Je signale aussi tout particulièrement sa relation de la retraite de Russie. La Grande Armée comptait plus de cent mille soldats polonais, formant d'abord le cinquième corps

commandé par Poniatowski, répartis ensuite par régiments dans les corps français. Toutes les fois qu'il y avait une alerte de nuit — et c'était toutes les nuits — raconte Chlapowski, l'ordre était : « Polonais, allez voir ».

Puissent ces notations sans emphase de ces cruelles étapes redresser des erreurs et dissiper des préjugés. Puissent-elles aussi faire comprendre la valeur de la créance de sang et d'honneur que, de ce fait, la Pologne a toujours sur nous !

LA VIE DES PEUPLES (janvier 1925) : Z.-L. ZALESKI : *Le mouvement littéraire en Pologne.*

Voici enfin l'étude d'ensemble sur la vie littéraire en Pologne, le tableau complet de la littérature polonaise contemporaine qui, jusqu'à présent, nous manquait si cruellement en France. Pour faire si parfaitement le point en cette matière si délicate, il fallait joindre à un esprit critique de premier ordre une information très sûre, servie par beaucoup de goût. Une fois de plus, M. Zaleski a montré qu'il possédait ces précieuses qualités et il a construit à merveille le vaste panorama que je vous convie à regarder. A son ensemble et à ses détails, soyez assurés que vous trouverez autant d'utilité que de plaisir.

Examinons donc un instant la solide charpente de cette belle étude qui a été rédigée d'abord pour la Société des Gens de Lettres, désireuse d'être renseignée sur les tendances diverses de la littérature polonaise et d'en connaître les plus intéressants représentants.

M. Zaleski ouvre ce magistral exposé par une remarque extrêmement importante et dont il serait bon de se pénétrer une fois pour toutes : le tempérament polonais, quoi qu'on s'imagine, n'est naturellement que fort peu enclin au romantisme. Cependant le romantisme polonais a persisté dans toute la littérature polonaise du XIX<sup>e</sup> siècle. Cela tient à ce qu'en Pologne, le romantisme fut très sensiblement différent de ce qu'on appelle de ce nom en France. Il exprima le désir violent vers l'indépendance politique des peuples conscients de leur nationalité, mais en ce qui concerne le peuple polonais il justifia cette aspiration par la mise en valeur portée à son maximum de tous les éléments vivants de la tradition nationale, transformés en valeurs actuelles. Il y eut sans doute après l'échec de l'insurrection de 1863 une vaste réaction antiromantique, réaction d'impuissance, d'abattement, puis de méfiance et de la circonspection propre aux convalescents. Mais bientôt « malgré le règne apparent du naturalisme, des torrents jaillissent déjà nombreux aux sources d'inspiration traditionnelle et tous, comme sur des plans inclinés, convergent vers le fleuve du romantisme... On classe parfois, à tort, il est vrai, ajoute M. Zaleski, Ladislas Reymont et Wenceslas Sieroszewski parmi les disciples attardés et plus ou moins fidèles de Zola. Mais le naturalisme naturel, je veux dire spontané et délicieusement inconscient de Reymont, correspond exactement au naturalisme romantique mickiewiczien ».

Sans doute, le néo-romantisme de la Jeune-Pologne, dont le mouvement se situe dans les dernières années du XIX<sup>e</sup> siècle, est assez différent du romantisme de Mickiewicz, Krasinski et Slowacki. Mais pour l'un et pour l'autre, le problème de la nation se pose avec la même douloureuse persistance — plus complexe et plus difficile seulement pour les petits-fils des romantiques classiques.

La guerre, note M. Zaleski, vint bouleverser les conditions de l'existence des lettres polonaises tout en respectant en général leurs tendances essentielles. Mais la reconstitution de l'Etat polonais apporta à la littérature un champ d'investigations de plus en plus étendu et il est certain que la sensibilité collective créée pour un siècle par le génie des grands romantiques classiques va se disloquer petit à petit sans que toutefois l'essence de leur inspiration soit définitivement répudiée et moralement épuisée.

Sous la réserve de ces considérations générales, M. Zaleski nous introduit ensuite parmi les hommes et les œuvres. Ici, il est très difficile de le suivre, car on ne peut tout citer, et le choix est forcément arbitraire.

Voici d'abord les écrivains qui avaient déjà trouvé nettement leur formule avant la guerre et qui maintenant dominent la vie nouvelle et s'efforcent en même temps de se renouveler. Obligé lui-même de se limiter, M. Zaleski n'a pu accorder qu'un paragraphe à Jean Kasprowicz, Léopold Staff, Stefan Zeromski, Reymont, Sieroszewski, André Strug, Berent, Rittner, Jean Lemanski, Adolphe Nowaczynski, Boy; que quelques lignes sur Arthur Gorski, Félix Brodowski, Mme Suzanne Rabska, Mlle Illakowicz et tous les autres que j'ai le regret de ne pouvoir mentionner, mais paragraphes et lignes, si concis qu'ils soient, permettent de situer tous ces écrivains à la place qui leur convient.

Dans l'autre panneau de son diptyque, notre guide a inscrit ceux qu'il appelle les nouveaux venus, à la personnalité littéraire parfois encore indéfinie et qui cherchent à s'affirmer. Ceux-là, ils les répartit entre trois groupes : celui de Skamander, celui de Zwrotnica, celui « des sans parti-pris littéraire ». On pourrait, dit-il, allonger indéfiniment la liste des écrivains qui mériteraient d'être cités.

Cette sèche analyse rend mal l'importance de la fenêtre que M. Zaleski vient d'ouvrir aux intellectuels, aux travailleurs sur les richesses littéraires de son pays. Ce tableau de la littérature polonaise contemporaine est destiné à rendre d'incalculables services.

Henri DE MONFORT.

---

## INFORMATIONS DIVERSES

Lundi 2 février 1925, l'Ecole Secondaire Française de Varsovie a donné sa soirée habituelle à l'occasion de la Saint-Charlemagne.

Dans la salle, une nombreuse assistance se pressait autour du Chargé d'Affaires de France et de Mme de Vaux.

Charlemagne, suivi de Rolland et du moine Clément, reçut des délégations d'élèves français, d'autres élèves issus de mariages franco-polonais, d'élèves polonais, avec lesquels il s'entretint de *Boleslaw Chrobry*, le *Charlemagne* polonais, d'élèves américains, russes, suédois, suisses.

Trois charmantes fillettes de la huitième jouèrent « Les Framboises » avec une verve amusée et amusante. Un sportif fit, dans le style de Bossuet, l'oraison funèbre de Georges Carpentier.

Puis, ce fut « *La Première Vision de Jeanne d'Arc* » en deux actes; le premier représentait la vie des jeunes paysannes du xv<sup>e</sup> siècle (jeu du Comte et du Château, jeu de l'Ane, ce dernier exécuté avec beaucoup de gaieté et de brio). Au milieu de tout cela, des récits de pillage et de guerre. Puis l'acte de l'apparition, dominé par la personne et les exhortations pressantes de l'archange Saint Michel, le chant des chœurs, le trouble de Jeanne qui finit par un cri de confiance et de joie dans le sacrifice : « Seigneur, je te donne mon âme », l'apothéose de la jeune fille et de la France agissante.

Il y eut ensuite le « Cocher et les deux chevaux », danse exécutée avec infiniment de grâce par trois jeunes filles. « La Dame de Niort », comédie menée très rondement par deux jeunes filles de première et seconde, termina le spectacle.

Les décors avaient été peints par Mme Stojewska; Mme Kompnietson était au piano d'accompagnement.

Le succès de cette soirée a été considérable : il faut en féliciter Mme Mansuy qui a présidé à son organisation.

\* \* \*

Le Commandant Comte Ilinski est nommé attaché militaire adjoint de l'Ambassade de Pologne à Paris.

\* \* \*

Nous avons le douloureux regret de faire part de la mort de M. Edouard-Dominique Sas de Komarnicki, chef de bureau en retraite de la Compagnie des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, président de la Société Artistique et Littéraire des Agents du P.-L.-M., titulaire de la Médaille Commémorative de

1870-1871, décédé le 17 février 1925, dans sa 71<sup>e</sup> année, en son domicile, 17, rue Bastier-de-Bez, à Montgeron (Seine-et-Oise).

Le service religieux a été célébré le vendredi 20 février 1925, à 10 heures 1/2 précises, en l'église Saint-Jacques de Montgeron; l'inhumation a eu lieu le même jour au cimetière Montparnasse, à Paris.

\*  
\*  
\*

Le 23 février 1925, S. Exc. M. l'Ambassadeur de Pologne en France et Mme de Chlapowska ont offert un dîner en l'honneur de S. Exc. M. de Panafieu, ambassadeur de France en Pologne.

\*  
\*  
\*

Le concert que M. Joseph Slivinski a donné, le 19 février 1925, dans la salle du Conservatoire, a obtenu un grand succès. M. Slivinski a exécuté avec une brillante maîtrise des œuvres de Chopin, de Liszt et de Schumann.

Ce concert avait attiré une brillante assistance, au premier rang de laquelle on remarquait S. Exc. M. de Chlapowski, ambassadeur de Pologne en France, et Mme de Chlapowska.

La recette de ce concert est destinée à la *Maison polonaise* qui accueillera, à leur arrivée à Paris, les ouvriers polonais et leurs familles.

\*  
\*  
\*

Le bal que l'Union des Artistes polonais avait organisé, le 21 février 1925, a été brillamment réussi : une foule élégante se pressait dans les beaux salons de l'hôtel particulier de la fondation Rothschild : on dansa jusqu'à une heure fort avancée de la nuit.

S. Exc. M. l'Ambassadeur de Pologne en France et Mme de Chlapowska avaient bien voulu honorer de leur présence cette belle soirée qui était placée sous leur haut patronage.

\*  
\*  
\*

La Chambre de Commerce franco-polonaise de Paris se réunira, le mercredi 11 mars 1925, à 5 heures, 5, rue Godot-de-Mauroy : M. François Dolezal, conseiller commercial de l'Ambassade de Pologne, fera un exposé « sur la réforme financière en Pologne ».

---

Le Directeur-Gérant : A. MERLOT.

---

PARIS. — SOC. GÉNÉR. D'IMPR. ET D'ÉDIT., 71, RUE DE RENNES.

## CHAMBRE DE COMMERCE FRANCO-POLONAISE

5, RUE GODOT-DE-MAUROY — PARIS (9<sup>e</sup>) — Tél. : Louvre 11-86

### MEMBRES DONATEURS

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS, 3, rue d'Antin, Paris.  
SOCIÉTÉ FRANÇAISE ET ITALIENNE DES HOUILLÈRES DE DOMBROWA, 3, rue de l'Arbre-Sec, à Lyon.  
Sté Glé DE CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, 66, rue de la Victoire, Paris.  
MM. Worms et Cie ARMATEURS, 43 et 45, boulevard Haussmann, Paris.

### MEMBRES FONDATEURS

BANK PRZEMYSŁOWCÓW W POZNAŃU, odział Douai (BANQUE DES INDUSTRIELS DE POZNAŃ, succursale de Douai), 32, rue Saint-Jacques, Douai (Nord).  
BANK ZWIĄZKU SPÓŁEK ZAROBKOWYCH (BANQUE DE L'UNION DES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES de Poznań Pologne), Succursale de Paris, 82, rue Saint-Lazare, Paris.  
BANQUE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE À VARSOVIE, succursale de Paris, 36 rue de Château-dun, Paris.  
BANQUE FRANCO-POLONAISE, 41, avenue de l'Opéra, Paris.  
BANQUE DE L'UNION PARISIENNE, 7, rue Chauchat, Paris.  
BANQUE DES PAYS DE L'EUROPE CENTRALE, 12, rue de Castiglione, Paris.  
BANQUE DES PAYS DU NORD, 28 bis, avenue de l'Opéra, Paris.  
SOCIÉTÉ ANONYME DES AUTOMOBILES M. BERLIET, 239, avenue Berthelot, Lyon.  
COMITÉ CENTRAL DES HOUILLÈRES DE FRANCE, 35, rue Saint-Dominique, Paris.  
COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS, 42, rue du Louvre, Paris.  
COMPAGNIE FRANCO-POLONAISE DES PÉTROLES, 55, rue d'Amsterdam, Paris.  
COMPAGNIE INTERNATIONALE DE NAVIGATION AÉRIENNE, 22, rue des Pyramides, Paris.  
COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE, 14, rue Bergère, Paris.  
CRÉDIT LYONNAIS, 19, boulevard des Italiens, Paris.  
M. Arthur GADZINSKI, négociant en plumes brutes, 9, rue Mazagan, Paris.  
MM. St. GRABIANOWSKI et Cie, Ingénieurs-Conseil, Ul. Poczta 16, à Katowice (Pologne).  
COMTE LADISLAS JEZERSKI, Banquier, 9, rue Boudreau, Paris.  
LIBRAIRIE HACHETTE, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.  
M. Boguslaw HERSE (Grands Magasins de Nouveautés), 150, Marszalkowska, à Varsovie (Pologne).  
SOCIÉTÉ ANONYME DES ANCIENS ÉTABLISSEMENTS HOTCHKISS et Cie, fabricant de matériel de guerre, voitures automobiles, etc., 6, route de Gonesse, à Saint-Denis et 60 à 66, quai Michelet à Levallois-Perret (Seine).  
SOCIÉTÉ ANONYME DES FORGES ET ACIÉRIES DE HUTA-BANKOWA, 91, rue Saint-Lazare, Paris.  
M. Michel KLEINADEL, Négociant, 46, rue Boursault, Paris.  
M. Ladislas KONE, Directeur de la Banque russe du Commerce et de l'Industrie, 11 bis, rue Scribe, Paris.  
M. Pierre LAGUIONIE, Directeur des Grands Magasins du *Printemps*, 64, boul. Haussmann, Paris.  
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'IMPRIMERIE ET D'ÉDITION (M. Paul Neveu, directeur de la Succursale), 71, rue de Rennes, Paris.  
M. Ladis Lewkowicz, Maison L. Ladis, Imperméables « Sidal », 2, faubourg Poissonnière, Paris.  
M. MOTTI, Directeur de l'Imprimerie de Vaugirard, 152, rue de Vaugirard, Paris.  
OMNIUM DES GAZ ET PÉTROLES, 89, boulevard Haussmann, Paris.  
Madame PAQUIN, Présidente d'honneur de la Chambre Syndicale de la Couture Parisienne, 78, rue de l'Université, Paris.  
SOCIÉTÉ DES PÉTROLES DE DABROWA, SIÈGE SOCIAL : 34, rue Faidherbe, Lille; SIÈGE ADMINISTRATIF, 9, rue Scribe, Paris.  
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES PÉTROLES « PREMIER » (industrie, commerce et transport des huiles minérales, du pétrole et de leurs dérivés), 30, rue de Grammont, Paris.  
Prince PONIATOWSKI, 41, rue Saint-Dominique, Paris.  
Établissements POULENC FRÈRES, Produits Chimiques, 92, rue Vieille-du-Temple, Paris.  
MM SCHNEIDER et Cie, Maîtres de Forges, 42, rue d'Anjou, Paris.  
M Joseph SLUBICKI, Brillants et perles fines, 10, rue Édouard-VII, Paris.  
SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DES BATIGNOLLES, 11, rue d'Argenson, Paris.  
SOCIÉTÉ DES COMPTOIRS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX D'EXPORTATION ET D'IMPORTATION (Cimex) (ancien Comptoir Industriel et Commercial Franco-Polonais), 52, boulevard Haussmann, Paris.  
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE TRANSPORTS GONDRAND FRÈRES, 22, rue de la Douane et 15, rue Ambroise-Thomas, Paris.  
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'ENTREPRISES, 56, faubourg Saint-Honoré, Paris.

- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France, 29, boulevard Haussmann, Paris.
- SOCIÉTÉ ANONYME DES USINES DE FABRICATION DE TUBES ET DES FORGES DE SOSNOWICE, 24, boulevard des Capucines, Paris.
- M. Kasimir SOSNOWSKI, Directeur de la Société de Laval, délégué du Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur de la France, 85, rue de la Victoire, Paris.
- COMPAGNIE FRANÇAISE POUR L'EXPLOITATION DES PROCÉDÉS THOMSON-HOUSTON, 173, boulevard Haussmann, Paris.
- TANNÉRIES DE FRANCE, Fabriques de cuir, Strasbourg-Lingolsheim (Maison de Paris : 21, rue de la Fontaine-au-Roi).
- Maurice TILLIER, Directeur Général de la Compagnie Générale Transatlantique, 6, rue Auber, Paris.
- L'UNION EUROPÉENNE INDUSTRIELLE ET FINANCIÈRE, 16, boulevard Malesherbes, Paris.

#### MEMBRES SOCIÉTAIRES

- MM. Mieczyslaw AU, Directeur de la Succursale de Paris de la Banque de l'Union des Sociétés Coopératives (Bank Związku Spółek Zarobkowych) de Poznan, Pologne, 82, rue Saint-Lazare, Paris.
- le Directeur de la BANQUE DE L'UNION DE VARSOVIE, Succursale de Paris, 4, rue Édouard-VII, Paris-9<sup>e</sup>.
- le Directeur de la BANQUE FONCIÈRE (BANK ZIEMANSKI), 1, rue Kredytowa, Varsovie.
- le Directeur de la BANQUE NATIONALE FRANÇAISE DU COMMERCE EXTÉRIEUR, 33, rue La Boétie, Paris.
- Charles BLUM (Automobiles industriels Latil), Vice-Président de la Chambre Syndicale de la Motoculture, 8, quai Galliéni, Suresnes (Seine).
- L. BOREL, commissionnaire en marchandises, 83, rue Lafayette, Paris.
- Salézy BORNSTEIN, Directeur de la Banque pour le Commerce et l'Industrie à Varsovie (Succursale de Paris), 36, rue de Châteaudun, Paris.
- DE BROUSSE, Transports Internationaux, Agence Maritime, 55, rue de Lyon, Paris.
- L. J. BUHR, Commerce de bois en gros, 21, rue Bartholdi, Colmar.
- Vincent BYSTRZANOWSKI, Inspecteur de la Société « Linotype », 153, boulevard Saint-Germain, Paris.
- Camille CHABRIÉ, Professeur à la Sorbonne, Directeur de l'Institut de Chimie Appliquée, 83, rue Denfert-Rochereau, Paris.
- le Directeur des Établissements CHATELAIN (Urodonal, Jubol, Globéol, etc...), 2 et 2 bis, rue de Valenciennes, Paris.
- Pierre CHEVALIER, Adjoint à l'Administrateur délégué de la Société Française de Matériel Agricole et Industriel à Vierzon (Cher).
- Léon CORBLET, Armateur, 25, faubourg Saint-Honoré, Paris.
- Th. L. CORBY, Négociant (Fourrures), 17, rue de l'Ancienne-Comédie, Paris.
- François DOLEŻAL, Conseiller Commercial à l'Ambassade de Pologne, 12, rue de Marignan, Paris.
- DUBOS Frères et Cie, Négociants en vins et spiritueux, 21, quai des Chartrons, à Bordeaux.
- DUNOD, Éditeur, 92, rue Bonaparte, Paris.
- DUPEYRAT, Ministre Plénipotentiaire, Directeur de l'Association Nationale d'Expansion Économique, 23, avenue de Messine, Paris.
- Jean DYBOWSKI, Membre de l'Académie d'Agriculture, professeur à l'Institut National Agronomique, 4, rue de Fontenay, Nogent-sur-Marne (Seine).
- L'administrateur-délégué de la filature de laine peignée ENGEL, Mulhouse (Haut-Rhin).
- Alexandre EPSTEIN, Administrateur de la Banque de l'Union de Varsovie, 4, rue Édouard-VII, Paris.
- Sigismund ERNST, Industriel, 14, rue du Rocher, Paris.
- DE FALLOIS, Docteur en Droit, Avocat à la Cour d'Appel, 69, rue de Grenelle, Paris.
- Étienne FOUÈRE, Président de l'Association Industrielle, Commerciale et Agricole de Lyon et de la région, 10, rue des Marronniers, Lyon.
- Maurice FRINGS et Cie, Manufacture Parisienne des Cotons L. V. et M. F. A., 131, rue Saint-Denis, Paris.
- Millo FRÖHLICH, Ingénieur Chimiste, Fabrique de Couleurs et Produits Chimiques, 35, boulevard de Plombières à Marseille.

- MM. André GIVELET, Maisons de vins de Champagne de Saint-Marceaux et Cie, 50-54, rue de Sillery, Reims.
- Boleslas GODEK, Ingénieur, 31, avenue de Suffren, Paris.
- Severin GOLDBERG, Comptoir Franco-Polonais, Bureau d'Etudes, 10, rue Edouard-VII, Paris.
- A. GUILHOU, frère aîné, Négociant-Propriétaire (vins), 61, cours du Médoc, à Bordeaux.
- K. HACIA, Directeur-Général de la « Bank Handlowy w Poznaniu Tow. Akc. » (Banque de Commerce à Poznań), 8, Plac Wolności, Poznań.
- Charles de HALPERT, Attaché à l'Ambassade de Pologne, 7, rond-point des Champs-Élysées, Paris.
- Alfred HIRSCH, Vice-Président du Comité Républicain du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture, 122, avenue des Champs-Élysées, Paris.
- le Directeur des ÉTABLISSEMENTS HUTCHINSON (Compagnie Nationale du Caoutchouc), 124, avenue des Champs-Élysées et 2, rue Balzac, Paris.
- JAPY Frères, Manufacturiers-Constructeurs, à Beaucourt, territoire de Belfort (Maison de Paris : 7, rue du Château-d'Eau).
- le Capitaine de Vaisseau Ladislas JERZYKOWICZ, 5, rue Balzac, Paris.
- Adrien JONAS, Industriel, 91, rue de Longchamp, Paris.
- le Directeur de la Société Anonyme des Transports JONEMANN, 24, rue d'Enghien, Paris.
- Roger KAEPPELIN, Industriel et Importateur (produits textiles), 8, rue Sadowa, Varsovie.
- Edmond KALETA, docteur en droit, avocat à la Cour d'Appel de Lwow, 8, rue Pierre-Haret, Paris.
- D. de KERSABIEC, Consul de Pologne, 7, allées de Chartres, Bordeaux.
- Alexandre KOCH, Négociant, 5, place Napoléon, Varsovie.
- Léon KORYTKO, Commission, Exportation, Importation, 45, rue de Trévis, Paris.
- Casimir KORZENIECKI, 9, rue Boudreau, Paris.
- C. X. de KOSSECKI, Docteur en Droit, Avocat International, 66, rue Caumartin, Paris.
- Pierre LACOURBAT, teinturier en pelleteries, 6, rue Pascal, Villeurbanne (Rhône).
- L. LAMOTHE, Laines, Cuirs et Peaux, à Mazamet (Tarn).
- Max LANDAU, importation et exportation d'œufs, 11, rue des Halles, Paris.
- Georges LASOCKI, Consul général de Pologne, 43, rue Théophile-Gautier, Paris.
- LECARON FILS (Parfumerie Gellé frères), 6, avenue de l'Opéra, Paris. (Représentant exclusif pour la Pologne : M. PAUL SIMON, 14, rue Foksal à Varsovie).
- Georges LEHOUCQ, Négociant en bois, 37, boulevard de Beaurepaire, Roubaix (Nord).
- Docteur Maurice LEPRINCE, Produits Pharmaceutiques spécialisés, 62, rue de la Tour, Paris.
- Joseph LIKIER, soieries, 20, rue Chauchat, Paris.
- Comte LUBIENSKI, Membre de la Délégation Economique Polonaise au Congrès de la Paix, 12, rue de Marignan, Paris.
- Wladyslaw MENDELSSOHN, Ingénieur, 9, rue du Boccador, Paris.
- Marcel MICHELIN, Industriel (pneus d'automobile), à Clermont-Ferrand.
- Lucien MIZGIER, Industriel, fabricant de soieries, 27, rue Royale, Lyon.
- Eugène MOTTE, Industriel-Manufacturier, 38, rue des Longues-Haies, Roubaix.
- Alexis MUZET, Président du Syndicat Général du Commerce et de l'Industrie, 3, rue des Pyramides, Paris.
- Omer NEVEUX, éditeur, Poznań.
- Comte Miecislav ORLOWSKI, attaché à l'Ambassade de Pologne, 22, av. Emile-Deschanel, Paris.
- Comte Léopold d'ORSETTI, Docteur en Droit, 29, rue Daru, Paris.
- Stanislas PIESTRAK, Ingénieur, 156, boulevard Malesherbes, Paris.
- le Directeur de la Parfumerie Ed. PINAUD, 18, place Vendôme, Paris.
- Edouard QUELLENNEC, Ingénieur, Administrateur de la Société Française et Italienne des Houillères de Dombrowa, 11, rue de Bellechasse, Paris.
- Louis RENAULT, Constructeur d'Automobiles, 8 et 10, avenue Emile-Zola, Billancourt.
- Victor-François RENIER, Propriétaire de l'Hôtel Taranne, 153, boulevard Saint-Germain, Paris.
- Louis RÖDERER (L. Olry RÖDERER, petit-fils, successeur), vins de Champagne, 13, boulevard Lundy, Reims.
- Henri ROTSTADT, représentant de commerce, 123, boulevard du Montparnasse, Paris.

M.M. Arsène ROZÉE, Consul de Pologne, 8, rue Empereur-Vespasien, Alger.

SCHEURER, LAUTH et Cie, Impressions sur tissus, à Thann (Haut-Rhin).

le Directeur de la Maison J. H<sup>rs</sup> SECRESTAT AINÉ, liqueurs, sirops, caramel, 40 à 56, cours du Médoc, Bordeaux (Agence à Paris : 9, rue Richepance). (Représentant exclusif pour la Pologne : Paul SIMON, 14, rue Foksal, Varsovie).

LADISLAS SEKUTOWICZ, Ingénieur E. P. C., Directeur des Services Techniques de l'Omnium Lyonnais, 20, rue d'Athènes, Paris.

Paul SIMON, Exportateur-Importateur, représentant officiel de la Foire de Paris, 14, rue Foksal, Varsovie.

le Directeur de la SOCIÉTÉ ANONYME DE LA DISTILLERIE SIMON AINÉ, fabrique de liqueurs, Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).

le Président de la SOCIÉTÉ ANONYME DE L'INDUSTRIE TEXTILE, 76, rue de la Victoire, Paris.

le Directeur de la SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LE COMMERCE AVEC LES COLONIES ET L'ÉTRANGER, 59, rue Saint-Lazare, Paris.

Ladislav SRZEDNICKI, Ingénieur, 12, rue du Chalet, à Boulogne-sur-Seine.

Alfred STEMPOWSKI, 4, rue Edouard-Larue, Le Havre.

le Président du SYNDICAT DES IMPORTATEURS DE BOIS DU NORD EN FRANCE, 6, rue Baudin, Paris.

Pierre TAMBUTÉ, confections pour dames, fillettes et babys, 58, rue de la Glacière et 5, rue de Palestro, Paris.

TEPLANSKI, Administrateur-délégué de la Compagnie française de l'Est Européen, 15 bis, rue de Marignan, Paris.

Albert TIRMAN, Conseiller d'Etat, Directeur honoraire au Ministère du Commerce, 22, rue de l'Yvette, Paris.

Albert TROULLIER, Président du Tribunal de Commerce de la Seine, Président de la Société de Législation Comparée, 2, square Alboni, Paris.

Edmond TYBERGHEIN, Commissionnaire en marchandises, 42, rue Vignon, Paris.

Comte Etienne TYSZKIEWICZ, 6, avenue Constant-Coquelin, Paris.

Colonel VACHOUX, 13, quai George V, Le Havre.

Alfred WALLACH, Industriel (impressions sur tissus) à Mulhouse (Maison de Paris : 7, rue Rougemont).

Mathieu WALLENBORN, importateur de produits agricoles de Pologne, 23, rue de Molsheim, Strasbourg.

A. WASSERSTROM-LEROUX, commissionnaire, 11, rue Martel, Paris.

Docteur Cyprien DE WEGLENSKI, 5, villa de la Tour, Paris.

Alphonse WEIL ET FRÈRES, Négociants, 2 bis, avenue des Gobelins, Paris.

Antoine WISE, B. P. F., 156, Port-Saïd (Egypte).

Marc ZWIERZYNSKI (Usine d'effilochage ; bourres, tontisses et déchets de laine ; clasage de draps neufs), 25, rue Jules-Vallès, Saint-Ouen (Seine).

FABRIQUE DE MEUBLES D'ART — GENRES ANCIENS

SPÉCIALITÉ DE PETITS MEUBLES

MALACHOWSKI

45-47, RUE DE REUILLY, 45-47

MÉTRO : REUILLY

PARIS (XII<sup>e</sup>)

# ASSOCIATION FRANCE-POLOGNE

## PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM. ARISTIDE BRIAND, ALFRED CHLAPOWSKI, GEORGES CLEMENCEAU, IGNACE PADE-REWSKI, RAYMOND POINCARÉ, le Général WEYGAND, le Comte MAURICE ZAMOYSKI.

## COMITÉ D'HONNEUR

MM. PAUL APPELL, de l'Institut, Recteur de l'Université de Paris; le Général ARCHINARD; AUSCHER, Vice-Président du Touring-Club; LOUIS BARTHOU, de l'Académie Française; Mgr BAUDRILLART, Recteur de l'Institut Catholique, Évêque d'Himéria; ANDRÉ BENAC, Administrateur de la Banque de Paris et des Pays-Bas; E.-A. BOURDELLE, Sculpteur; JULES CAMBON, Ambassadeur de France; le Général DE CASTELNAU; FERNAND CHAPSAL, Sénateur; CLÉMENTEL, ancien Ministre; le Président du Conseil Municipal de la Ville de Paris; CHARLES CHAUMET, ancien Ministre, Président de la Ligue Maritime Française; FERNAND DAVID, Sénateur, ancien Ministre, Président de l'Office National de Tourisme; ROMAN DMOWSKI; PAUL DOUMER, ancien Ministre; FRANKLIN-BOUILLON, ancien Ministre; le Général GOURAUD; STANISLAS GRABSKI, ancien Ministre; le Général HALLER; A. KLOBUKOWSKI, Ministre de France; LUCIEN KLOTZ, ancien Ministre; PAUL LABBÉ, Secrétaire Général de l'Alliance Française; LAFFERRE, ancien Ministre; GEORGES LEYGUES, ancien Président du Conseil; LOUIS LOUCHEUR, ancien Ministre; PIERRE DE MARGERIE, Ambassadeur de France; ALFRED MASCURAUD, Sénateur; LADISLAS MICKIEWICZ, PAUL PAINLEVÉ, ancien Président du Conseil; STANISLAS PATEK, Ministre de Pologne; ERAZM PILTZ, Ministre de Pologne; Prince ANDRÉ PONIATOWSKI; CHARLES RICHTER, de l'Institut; Professeur ROGER, Doyen de la Faculté de Médecine de Paris; ROSNY Aîné; ERNEST ROUME, ancien Gouverneur Général des Colonies; ANDRÉ TARDIEU, ancien Ministre; ALBERT THOMAS, ancien Ministre.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

*Président* : M. JOSEPH NOULENS, Ambassadeur de France.

*Vice-Présidents* : MM. MAURICE LEWANDOWSKI; LOUIS MARIN, Député; ALBERT TIRMAN, Conseiller d'État.

*Secrétaire-Général* : M. ANDRÉ MÉNABRÉA.

*T trésorier* : M. ALEXANDRE MÉRLOT, Directeur de *La Pologne*; directeur de la Chambre de Commerce franco-polonaise de Paris.

*Membres* : MM. AU, Directeur de la Banque de l'Union des Sociétés Coopératives de Poznan; GEORGES BIENAIMÉ, Homme de Lettres; GEORGES BLONDEL, Professeur à l'École des Sciences Politiques et à l'École des Hautes-Études Commerciales; BORNSTEIN, Directeur de la Banque du Commerce et de l'Industrie de Varsovie; ÉMILE BOURGEOIS, Membre de l'Institut; PAUL CAZIN, Homme de Lettres; CAMILLE CHABRIÉ, Professeur à la Sorbonne; Comte CORNUDET, Député; Marquis DE DAMPIERRE; FRANÇOIS DOLEZAL, Conseiller Commercial de l'Ambassade de Pologne à Paris; JEAN DYBOWSKI, Professeur à l'Institut National Agronomique; ÉTIENNE FOURNOL, Secrétaire Général du Comité d'Action Parlementaire à l'Étranger; ÉDOUARD GANCHE, Président de la Société Frédéric Chopin; PAUL GAULTIER, Secrétaire Général de l'Union Française, Directeur de la *Revue Bleue* et de la *Revue Scientifique*; HENRI GRAPPIN, Professeur à l'École des Langues Orientales; GEORGES LACOUR-GAYET, Membre de l'Institut; GEORGES LASOCKI, Consul général de Pologne à Paris; MARIUS-ARY LEBLOND, Hommes de Lettres; RENÉ MOULIN; HENRI MOYSSET, Homme de Lettres; RENÉ PINON, Homme de Lettres; AUGUSTIN REY; SMOLSKI, Chef du Bureau des Traductions au Ministère des Affaires Étrangères; SOSNOWSKI, Ingénieur, Conseiller du Commerce Extérieur de la France; FORTUNAT STROWSKI, Professeur à la Sorbonne; le Comte ALEXANDRE SZEMBEK, Conseiller de l'Ambassade de Pologne à Paris; STANISLAS SZPOTANSKI, Directeur de l'Agence polonaise de Presse; Baron GUSTAVE TAUBE; P.-G. WEST, Chargé de Missions Financières; JOSEPH WIELOWIEYSKI, Ministre de Pologne à Bucarest; CASIMIR WOZNICKI, Secrétaire d'Ambassade; ZYGMUNT L. ZALESKI, Homme de Lettres.

## CORRESPONDANTS

MM. JOACHIM BARTOSZEWICZ, Sénateur; JEAN CZEKANOWSKI, Professeur à l'Université de Lwów; S. KOZICKI, Député; EUGÈNE ROMER, Professeur à la Faculté des Lettres de Lwów; Comte JEAN ZOLTOWSKI; Docteur GAUTHIER; ANTOINE GORSKI; GEORGES KURNATOWSKI, Secrétaire Général de l'Association Polono-Française de Varsovie; JEAN ROZWADOWSKI; THADÉE DE ROMER, Conseiller de Légation au Ministère des Affaires Étrangères de Pologne.

# Banque de l'Union des Sociétés Coopératives

(Bank Związku Spółek Zarobkowych)

*Société Anonyme fondée en 1886*

**Siège Social : POZNAŃ — POLOGNE**

15, Place de la Liberté (Plac Wolności)

## Succursale de Paris

A lresse Télégraphique :

Bezeseb-Paris

Téléphone :

Gutenberg 77-03

**82, rue Saint-Lazare — Paris (IX<sup>e</sup>)**

EFFECTUE toutes opérations de Banque

OUVRE comptes courants en francs français et en zlotys.

*Service spécial et conditions particulières pour toutes affaires avec la Pologne, dans le but de faciliter les échanges commerciaux entre ce pays et la France.*

La Banque de l'Union des Sociétés Coopératives est l'institution bancaire centrale du groupe le plus important des Banques Coopératives (Banques Populaires) et Sociétés Coopératives établies en Pologne, dont le nombre dépasse 430.

### SUCCURSALES

#### Agences à Poznań

Place de la Liberté  
(Plac Wolności) 2-3

Aleje Marcinkowskie-  
go 26

Jerzyce, ul. Dębrow-  
skiego 49

Św. Łazarz, ul. Glo-  
gowska 100  
Gwarna 19

#### en Pologne

BYDGOSZCZ, Plac Teatralny, 4  
GRUDZIĄDZ, Kwidzińska 11-13  
GRACOVIE, Główny Rynek 18  
KATOWICE, Krakowska 7.  
KIELCE, Kolejowa 54  
LUBLIN, Krak. Przedmieście 45  
ŁÓDŹ, Piotrkowska 75  
LWÓW, Jagiellonska 1  
PIOTRKÓW, Plac Kościuszki  
RADOM, Plac 3 Maja  
SOSNOWIEC, ul. 3 Maja 20.  
TORUŃ, Zeglarska 26  
VARSOVIE, Jasna 1  
— Jasna 8  
WILNO, Mickiewicza 1  
ZRASZYŃ, Kolejowa 44

#### Ville libre de Dantzig

Holzmarkt 18

#### Etranger :

NEW-YORK Agency,  
953, Third Avenue

New-York (U. S. A.)

PARIS, 82, rue Saint-  
Lazare.